



À L'USAGE
DU PUBLIC

LA POLITIQUE DÉPARTEMENTALE DES ESPACES NATURELS SENSIBLES

BILAN ANNUEL 2020



L'ANNÉE 2020 EN QUELQUES CHIFFRES...

Concertation

- • **92** personnes ou structures rencontrées pour la mise en œuvre des actions
- **5** nouvelles conventions avec des propriétaires ou ayants-droit (82 au total)

Connaissance

- • **17** études ou inventaires naturalistes conduits
- Plus de **500** données espèces inventoriées en 2020

Accueil / Sensibilisation du public

- • **69** animations scolaires et
107 animations grand public organisées
- **1 400** scolaires et
1 300 "grand public" ont participé à ces animations
- **136 000** personnes comptabilisées en visites libres

Gestion et entretien des sites

- • **32** sites ENS ont fait l'objet de travaux
- **56** chantiers réalisés dont
40 réalisés avec des associations d'insertion
- **700** journées de personnes en insertion

Budget

- • **660 000 €** de dépenses (ENS et mesures compensatoires)
- **390 000 €** de recettes de la taxe d'aménagement



SOMMAIRE

POLITIQUE DÉPARTEMENTALE DES ESPACES NATURELS SENSIBLES DE L'ORNE

I - Les sites Espaces Naturels Sensibles (ENS) de l'Orne	p. 2-9
1 - Typologie des ENS	
2 - Les sites ENS définis comme prioritaires	
3 - Les sites gérés par le Conservatoire d'espaces naturels de Normandie (CENN) avec l'aide du Département	
4 - Les sites d'intérêt local	
5 - Les sites prévus en extension d'ENS actuels (3 sites)	
6 - Les sites (terrains) mesures compensatoires	
7 - Le patrimoine naturel remarquable des ENS de l'Orne	
8 - La carte de localisation des sites	
II - Les moyens financiers et humains	p. 10-13
1 - Rappel	
2 - Bilan budgétaire 2020	
2.1 - ENS > recettes / dépenses	
2.2 - Mesures compensatoires	
3 - Moyens humains	
III - Le bilan des actions 2020	p. 14-34
1 - La mise en place des nouveaux périmètres ENS	
2 - Les acquisitions	
3 - Les conventions	
4 - Les bases de données / SIG	
5 - Les études	
6 - La gestion et l'aménagement des sites	
6.1 - Montage de projets	
6.2 - Actions dans les ENS gérés par le Département	
6.3 - Actions dans les ENS gérés par le Conservatoire des espaces naturels de Normandie (CENN)	
7 - Les aides aux porteurs de projets dans les ENS	
8 - Les ENS et la directive européenne « habitats » Natura 2000	
9 - L'accueil et la sensibilisation du public	
9.1 - Accueil du public	
9.2 - Publications / Expositions	
10 - La communication	
IV - La revue de presse 2020	p. 36



I - LES SITES ESPACES NATURELS SENSIBLES DE L'ORNE

La politique en faveur des **Espaces Naturels Sensibles (ENS)** a été définie par la loi du 18 juillet 1985, révisée par la loi du 2 février 1995. Elle donne aux Départements la compétence et les moyens juridiques et financiers de mettre en œuvre une politique cohérente de préservation des sites, paysages et milieux naturels remarquables.

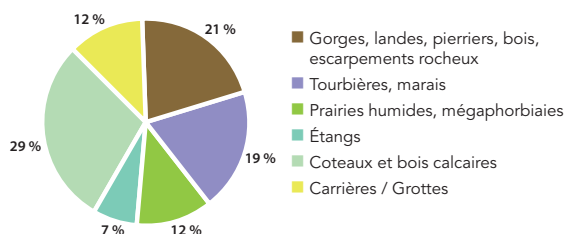
La politique en faveur de ces espaces vise à protéger et gérer de manière concertée un patrimoine biologique, géologique et paysager. Mais à la différence d'autres outils de protection de l'espace, le dispositif ENS doit permettre l'accès au public, par un programme d'aménagement et d'animations adapté, qui ne porte pas préjudice au milieu.

Aujourd'hui, 40 sites, choisis en raison de leur intérêt écologique et paysager majeur, ont reçu le label ENS dans le département, soit plus de 2000 hectares classés.

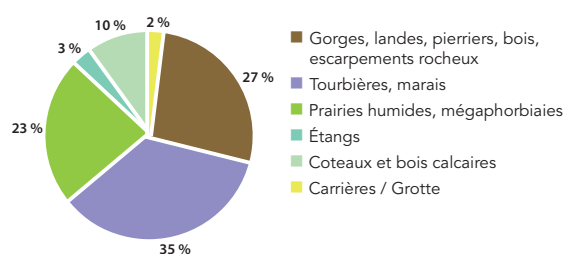
La plupart des sites sont gérés par le Conseil départemental en partenariat avec les collectivités, les agriculteurs, les associations ou les propriétaires privés dans le cadre de conventions. D'autres font l'objet d'une gestion par le Conservatoire d'espaces naturels de Normandie ou les collectivités, avec l'aide du Département.

1 - Typologie des Espaces Naturels Sensibles

Pourcentage du nombre d'ENS par type de site



Pourcentage de la surface des ENS par type de site



2 - Les sites ENS définis comme prioritaires

Nom du site	Communes	Type de milieux	Statuts	Superficie totale du site (~)	Année d'inscription ENS	Date de validation périmètre (ZP : Zone de préemption)	Surfaces acquises à l'aide de la TDENS	Date du plan de gestion (gestionnaire)	Ouverture au public
MARAIS DU GRAND-HAZÉ	BELLOU-EN-HOULME, BRIOUZE	Marais tourbeux, prairies, mégaphorbiaie, landes humides	ZNIEFF I et II, Arrêté Biotope, Natura 2000	229 ha	1992	1992 (ZP)	29 ha 74 a	2011	oui
PRAIRIES DE CAMPIGNY	CANAPVILLE	Prairies humides, mégaphorbiaie	ZNIEFF I et II, Natura 2000, Arrêté Biotope	8 ha 90 a	1992	1992 (ZP)	7 ha 7 a	2018	oui
VAUDOBIN	BAILLEUL, GUÉPREI	Gorges, landes, escarpements rocheux, pierriers, mégaphorbiaie, boisements, landes	ZNIEFF I, site inscrit	15 ha	1992	1992 (ZP)	4 ha 67 a	2017	oui
GORGES DE VILLIERS	LA FERTÉ-MACÉ, ST-OUEN-LE-BRISOUIT, ST-PATRICE-DU-DÉSERT	Gorges, landes, pierriers, bois, escarpements rocheux, mégaphorbiaie	ZNIEFF II	23 ha 61 a	1992	1995 (ZP)	14 ha 97 a	2020	oui
TOURBIÈRE DES PETITS RIAUX	LA LANDE-DE-GOULT	Tourbière acide de pente, lande	ZNIEFF I et II, Natura 2000	2 ha 71 a	1992	1992	2 ha 71 a	2017	oui
COTEAU DU GLAND	TICHEVILLE	Coteau calcaire sec, pelouse xérophile	ZNIEFF I et II, Natura 2000	10 ha 60 a	1992	1992 (ZP)		document d'objectifs Natura 2000 (2007)	non
COTEAU DE LA BUTTE	GOUFFERN-EN-AUGE	Coteau calcaire, prairie mésophile, tourbière, fruticée, boisement	ZNIEFF I et II, Natura 2000, Arrêté Bitotope	10 ha 48 a	1992	1992 (ZP)	10 ha 48 a	2010	oui
LA ROCHE D'OËTRE ET LES GORGES DE LA ROUVRE	ATHIS-VAL-DE-ROUVRE, ST-PHILBERT-SUR-ORNE	Vallée encaissée, escarpements rocheux	ZNIEFF I et II, Site classé, Arrêté Biotope,	126 ha	1996	1997 (ZP)	14 ha 5 a (+ 20 ha 95 a communes, CDC)	2019	oui
GROTTE DE LA MANSONNIÈRE	RÉMALARD-EN-PERCHE	Ancienne carrière de craie et cavités naturelles	ZNIEFF I, Natura 2000	12 ha 86 a	2000	2002 (ZP)		document d'objectifs Natura 2000 (2007) (PNR du Perche)	visites guidées uniquement
CAMP DE BIERRE	MERRI	Camp protohistorique, pierriers, escarpements rocheux, bois, prairies humides	Site classé	12 ha	2000	2000	66 a (propriété CD 5 ha 68 a)		oui
ÉTANG DU PERRON	SAINT-GERVAIS-DU-PERRON	Étang, prairies mésophiles et hygrophiles, bois	Aucun	3 ha 8 a (société ALIS)	2003	2003		2018	oui
MÉANDRES DE L'ORNE	ÉCOUCHÉ-LES-VALLÉES, GIEL COURTEILLES, PUTANGES-LE-LAC, MONT-SUR-ORNE	Gorges et vallées, prairies humides, escarpements rocheux, mégaphorbiaie, boisements, prairies	ZNIEFF I et II, Natura 2000	288 ha	2008	2010	56 a	Etude CPIE 2004 DOCOB document d'objectifs Natura 2000	oui

Les sites ENS définis comme prioritaires

Nom du site	Communes	Type de milieux	Statuts	Superficie totale du site (-)	Année d'inscription ENS	Date de validation périmètre (ZP : Zone de préemption)	Surfaces acquises à l'aide de la TDENS	Date du plan de gestion (gestionnaire)	Ouverture au public
FOSSE ARTHOUR	DOMFRONT-EN-POIRAIE, LONLAY-L'ABBAYE	Escarpements rocheux, landes, pierriers, bois	ZNIEFF I et II, Natura 2000	70 ha	2008	2012		En cours (en partenariat avec le CD 50)	oui
BUTTE CHAUMONT	CUISSAI, LIVAIE, ST-DENIS-S-SARTHON, ST-NICOLAS-DES-BOIS	Pierriers	ZNIEFF I et II	14 ha	2008				non
COTEAUX HISTORIQUES DE LA BATAILLE DE NORMANDIE	COUDEHARD, MONTORMEL, GOUFFERN-EN-AUGE	Coteaux calcaires, zones buissonnantes, boisements	ZNIEFF I, OGS, site classé	97 ha	2008	2012	20 ha 42 a	2020	oui
LANDES DU TERTRE BIZET ET DE LA TABLIÈRE	LONLAY-L'ABBAYE	Landes, tourbière, carrière	ZNIEFF I et II, Natura 2000	135 ha	2008	2013	2 ha 53 a	2019	visites guidées uniquement
PRAIRIE TOURBEUSE DU BEL ÉRABLE	MOULINS-LA-MARCHE	Tourbière, prairie hygrophile, landes, saulaie	ZNIEFF I et II, Natura 2000	8 ha	2008	2014			non
VALLÉE DE LA SARTHE	BARVILLE, HAUTERIVE, HÉLOUP, LE MÊLE-S-SARTHE, LE MÉNIL-BROÛT, MIEUXCÉ, ST-CÉNERI-LE-GÉREI, ST-JULIEN-S-SARTHE, ST-LÉGER-S-SARTHE, LES VENTES-DE-BOURSE	Prairies humides, mégaphorbiaies, prairies tourbeuses, prairies mésophiles	ZNIEFF I et II, Natura 2000	140 ha	2008			Docob Natura 2000 (2002) (PNR Normandie Maine)	non
PERTES ET RÉSURGENCE DU GUIEL	LA FERTÉ-EN-OUCHE, LE SAP-ANDRÉ, LA TRINITÉ-DES-LAITIERS,	Prairies humides et tourbeuses	ZNIEFF I et II, Natura 2000, APPB vallée du Guiel	57 ha	2008	2014		Docob Natura 2000 (2009) (CD de l'Eure)	Visites guidées uniquement
ÉTANG DES PERSONNES	LE MAGE, LONGNY-LES-VILLAGES	Étang, prairies humides, boisements	ZNIEFF I et II, Natura 2000	74 ha	2008			Docob Natura 2000 (2003) (PNR du Perche)	non
SAINTE-EUGÉNIE	GOUFFERN-EN-AUGE	Bois calcicoles, prairies humides, prairies mésophiles et sèches	ZNIEFF II	25 ha	2008	2009		2018	oui
RUISSEAU DE CHAUDE FONTAINE	CISAI-SAINT-AUBIN, ÉCHAUFFOUR, SAINT-ÉVROULT-N-DAME-DU-BOIS, TOUQUETTES, LA TRINITÉ-DES-LAITIERS	Bois hygrophiles et tourbeux	ZNIEFF I et II	115ha	2008				non
CARRIÈRE DE VILLEDIEU-LES-BAILLEUL	VILLEDIEU-LES-BAILLEUL	Carrière	ZNIEFF I	13 ha	2008				non
ÉTANG DE LA LANDE-FORÊT	LE GRAIS	Étang, tourbière, bois tourbeux	ZNIEFF II	13 ha	2018			2018	Visites guidées uniquement
SUPERFICIE TOTALE				1 503 ha				128 ha 81 a	



Vaudobin © D. Commenchal

3 - Les sites gérés par le Conservatoire d'espaces naturels de Normandie (CENN) avec l'aide du Département

Nom du site	Communes	Type de milieux	Statuts	Superficie totale du site (-)	Année d'inscription ENS	Date de validation périmètre (ZP : Zone de préemption)	Surfaces acquises à l'aide de la TDENS	Date du plan de gestion (gestionnaire)	Ouverture au public
TOURBIÈRE DE COMMEAUCHE	FEINGS	Tourbière, prairie hygrophile, landes, saulaie	ZNIEFF I et II, Natura 2000, Site classé, ZICO, ZPS	3 ha 70 a (CEN en partie)	2003	2003		2018 (CENN)	oui
COTEAU DES CHAMPS GENÈTS	AUBRY-LE-PANTHOU	Coteau calcaire sec, pelouse xérophile, zones buissonnantes, boisement	ZNIEFF I et II, Natura 2000, Arrêté Biotope	28 ha 72 a (CEN + CD)	2003	2003	5 ha 08 a	2008 (CENN)	oui
COTEAU DE LA BANDONNIÈRE	LONGNY-LES-VILLAGES	Coteau calcaire sec, fruticée, ripisylve	ZNIEFF I et II, Natura 2000, ZPS	4 ha 89 a	2003	2003	4 ha 89 a	2010 (CENN)	oui
COTEAU DES BUTTES ET DE LA PETITE GARENNE	SAINT-GERVAIS-LES-SABLONS	Coteau calcaire sec, pelouse méso-xérophile	ZNIEFF I et II, Natura 2000	9 ha 89 a	2003	2003		2011 (CENN)	visites guidées uniquement
COTEAU DU MONT CHAUVEL	ST-GERMAIN-DE-CLAIREFEUILLE	Coteau calcaire sec, pelouse calcicole mésophile prairies humides	ZNIEFF I	8 ha 97 a	2003	2003		2016 (CENN)	visites guidées uniquement
COTEAU DE LA COUR CUCU	CANAPVILLE	Coteau calcaire sec	ZNIEFF I et II, Natura 2000	1 ha 67 a (CEN)	2003	2003		2019 (CENN)	visites guidées uniquement
CARRIÈRE DES MONTS	MONT-SUR-ORNE	Ancienne carrière de calcaire	ZNIEFF I	2 ha 19 a (Commune de Sentilly)	2003	2003	1 ha 29 a	1998 (CENN)	visites guidées uniquement
CARRIÈRE DE LA TOURELLE	GOUFFERN-EN-AUGE	Ancienne carrière de grès, plan d'eau, saulaie, affleurements, calcaires	ZNIEFF I	1 ha 60 a	1992			2018 (CENN)	visites guidées uniquement
SUPERFICIE TOTALE				61 ha 63 a			11 ha 26 a		

4 - Les sites d'intérêt local

- Les sites d'intérêt local sur lesquels le Conseil départemental vient en accompagnement des projets de collectivités, des EPCI ou des associations (8 sites)

Nom du site	Communes	Type de milieux	Statuts	Superficie totale du site (-)	Année d'inscription ENS	Date de validation périmètre (ZP : Zone de préemption)	Surfaces acquises à l'aide de la TDENS	Date du plan de gestion (gestionnaire)	Ouverture au public
NOTRE DAME DES ROCHES	LE CHATELLIER, BANVOU	Escarpelements rocheux, landes, mégaphorbiaie, boisements	ZNIEFF II	20 ha	2008	2013			en partie seulement
LANDES ROCHEUSES ET CARRIÈRE DU VIEUX SAINT-PIERRE	ST-PIERRE-D'ENTREMONT	Escarpelements rocheux, landes	ZNIEFF I et II, APPB vallée du Noireau	25 ha 70 a	2008				oui
VALLÉE DU RUISSEAU DE CULOISEAU	LE MAGE, MOUTIERS-AU-PERCHE	Tourbière, marais, prairie hygrophile,	ZNIEFF I et II, Natura 2000, APPB bassin de la Corbionne	150 ha	2008			Docob Natura 2000 (2003) (PNR du Perche)	non
VALLÉES ET MARAIS DE BRETONCELLES	BRETONCELLES	Tourbière, marais, prairie hygrophile	ZNIEFF I et II, APPB bassin de la Corbionne	37 ha	2008	2009 (ZP)*	8 ha	2012 (Commune de Bretoncelles)	oui
ÉTANG DE TESSÉ-FROULAY	TESSE-FROULAY	Étang et prairies	ZNIEFF I	6 ha	2008				non
PELOUSES ET BOIS DE LA SERRE	BRULLEMAIL	Coteau calcaire	ZNIEFF I et II	13 ha	2008				non
VALLÉE DE L'ORNE ET MARAIS DE GROGNY	ARGENTAN AUNOU-LE-FAUCON, JUVIGNY-SUR-ORNE, SAI, SARCEAUX	Prairies humides, mégaphorbiaie, prairies tourbeuses, prairies mésophile	ZNIEFF I et II, Natura 2000	259 ha	2008			Docob Natura 2000 (CPIE des collines normandes)	oui
LA FUIE DES VIGNES	ALENÇON	Prairies humides et tourbeuse	ZNIEFF I et II, Natura 2000	42 ha 56 a	2008	2010 (ZP)*	6 ha	2013 (Commune d'Alençon)	oui
SUPERFICIE TOTALE				553 ha 26 a			14 ha		

* Droit de préemption délégué à la commune.

5 - Sites prévus en extension d'ENS actuels (3 sites)

Nom du site	Communes	Type de milieux	Statuts	Superficie totale du site (~)	Année d'inscription ENS	Surfaces acquises à l'aide de la TDENS	Date du plan de gestion (gestionnaire)	Ouverture du public
HÊTRAIE ET PELOUSES DES DOUETS	CANAPVILLE	Coteau calcaire	ZNIEFF I et II, Natura 2000	3 ha	2008		Docob Natura 2000 (2002) (CRPF - CENN)	
COTEAU DU GLATINET	CANAPVILLE	Coteau calcaire	ZNIEFF I et II, Natura 2000	4 ha	2008		Docob Natura 2000 (2002) (CRPF - CENN)	
CARRIÈRES DES MONTS ET DES SABLONNETTES	MONT-SUR-ORNE	Carrière	ZNIEFF I	3 ha 50 a	2008			
SUPERFICIE TOTALE				10 ha 50 a				



▲ Étang du Graïs © Christophe Aubert

6 - Sites (terrains) mesures compensatoires

Nom du site	Communes	Superficie	Financier	Cadre de la mesure compensatoire	Année de la rétrocession ou d'acquisition
PRAIRIES DE BEZION	FONTENAI-SUR-ORNE	10 ha 63 a	ALICORNE	A88	2011
MARAIS DE GROGNY (LE CORNET)	SARCEAUX	12 ha 53 a	ALIS / ALICORNE	A28 / A88	2011
MARAIS DE GROGNY (PARCELLE D5)	SARCEAUX	1 ha 32 a	CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'ORNE	D 924	2013
PRAIRIES DES AULNAYS	MIEUXCÉ	5 ha 74 a	CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'ORNE	D 924	2013
VALLÉE DE LA SARTHE (10 ILÔTS)	BURÉ, COULONGES-SUR-SARTHE, HÉLOUP, LE MÉNIL-BROÛT, LE MÊLE-SUR-SARTHE, LES VENTES-DE-BOURSE, MIEUXCÉ, SAINT-LÉGER-SUR-SARTHE, VILLENEUVE-EN-PERSEIGNE	150 ha 78 a	ÉTAT CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'ORNE	RN 12	2014
SUPERFICIE TOTALE		181 ha			

7 - Le patrimoine naturel remarquable des ENS de l'Orne



▲ Landes sèches

Les sites ENS sont constitués d'une mosaïque d'habitats naturels dont certains sont remarquables et classés d'intérêt européen. En particulier :

- les landes qui représentent une surface totale de 55 ha,
- les milieux tourbeux (tourbière / bois tourbeux...) d'une surface d'environ 60 ha,
- les pelouses calcaires d'une surface d'environ 40 ha.



▲ Pelouses calcaires

Ces milieux abritent une flore et une faune rares et menacées

Flore

- 10 espèces protégées au niveau national dont deux d'intérêt européen (Fluteau nageant, Trichomanes élégants),
- 43 espèces protégées au niveau régional.

Faune

- 11 espèces d'oiseaux sont d'intérêt européen (annexe 1 de la directive oiseaux) : Pie grièche écorcheur, Courlis cendré, Engoulevent d'Europe...,
- 22 espèces animales d'intérêt européen (annexe 2 de la directive habitat) : loutre, Damier de la Succise, Triton crêté, Écrevisse à pieds blancs...



▲ Fritilaire pintade



▲ Busard Saint Martin @ J. Rivière



▲ Lucane cerf-volant



▲ Grand murin



▲ Orchis punaise © CENN

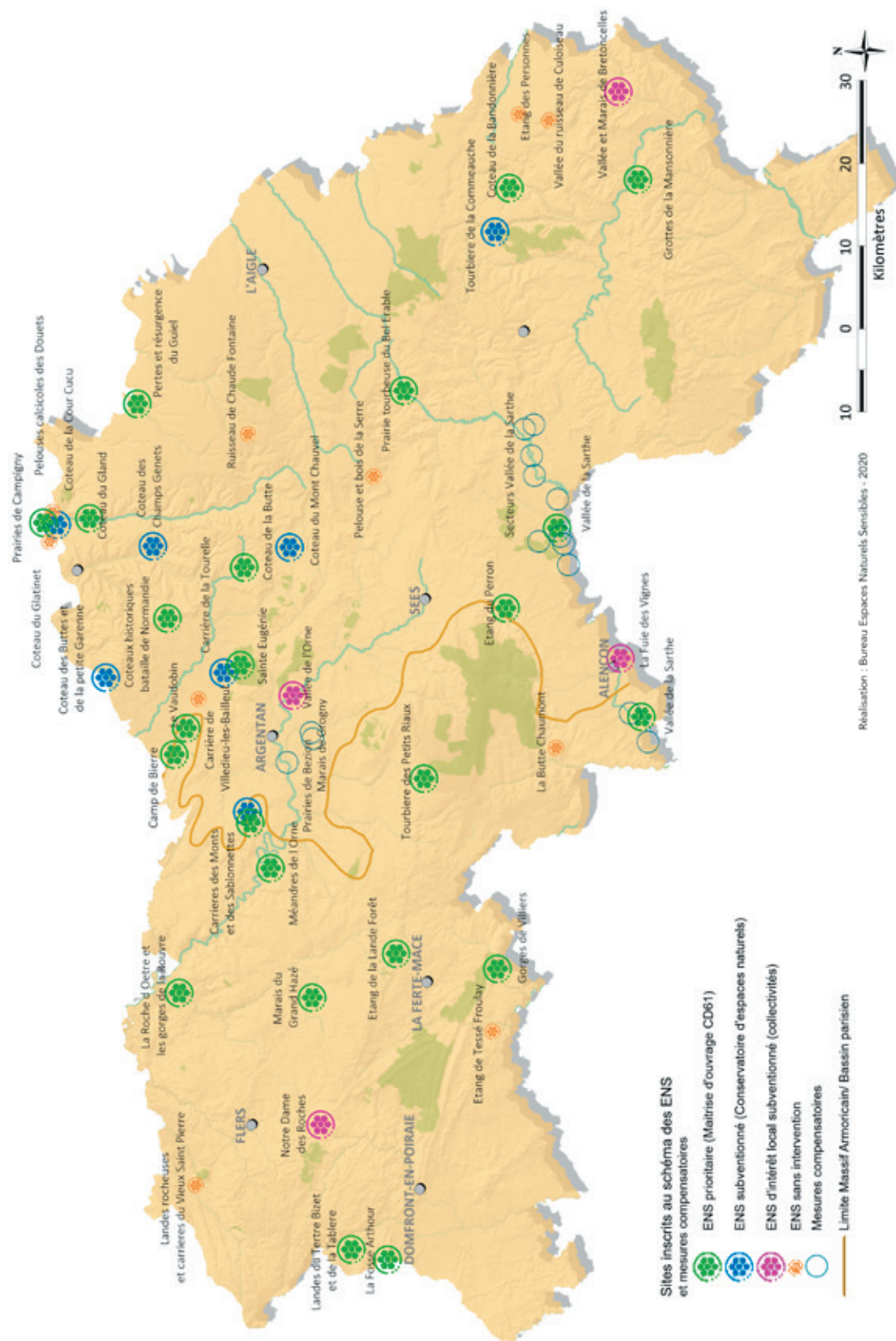


▲ Drosera intermedia © M. Ameline



▲ Triton crêté (couple) © J. Rivière

8 - Carte de localisation des sites





II - LES MOYENS FINANCIERS ET HUMAINS

1 - Rappel

Les actions relatives à la politique départementale des espaces naturels sensibles sont conduites grâce au produit d'une taxe établie sur les permis de construire. Dans l'Orne, la TDENS (taxe départementale des espaces naturels sensibles) a été instituée en 1991 et son taux fixé à 0,3 % (le taux maximum était de 2 %) et au 1^{er} janvier 2009, celui-ci a été porté à 0,6 %.

En 2011, suite à la réforme de la fiscalité de l'aménagement, de la TDENS et la TDCAUE, le nouveau dispositif repose sur une taxe unique d'aménagement, TA, qui se substitue à la TLE (taxe locale d'équipement), la TDENS et la TCAUE (conseil en architecture, urbanisme et environnement).

Ainsi, l'Assemblée départementale a fixé le taux de la TA pour les ENS et le CAUE à 1 % et établi la répartition du taux pour le financement des espaces naturels sensibles (TA/ENS à 0,60 %).

Ce nouveau dispositif est en vigueur depuis mars 2012.

Par ailleurs, le Conseil départemental gère pour le compte de l'État et des sociétés autoroutières, au titre des mesures compensatoires, des espaces naturels qui lui ont été rétrocédés. Il perçoit dans ce cadre les crédits correspondants aux dépenses afférentes à ces opérations.

2 - Bilan budgétaire 2020

2.1 - ENS

Recettes

Le montant global des recettes perçues en 2020 s'élève à **441 349 €**.

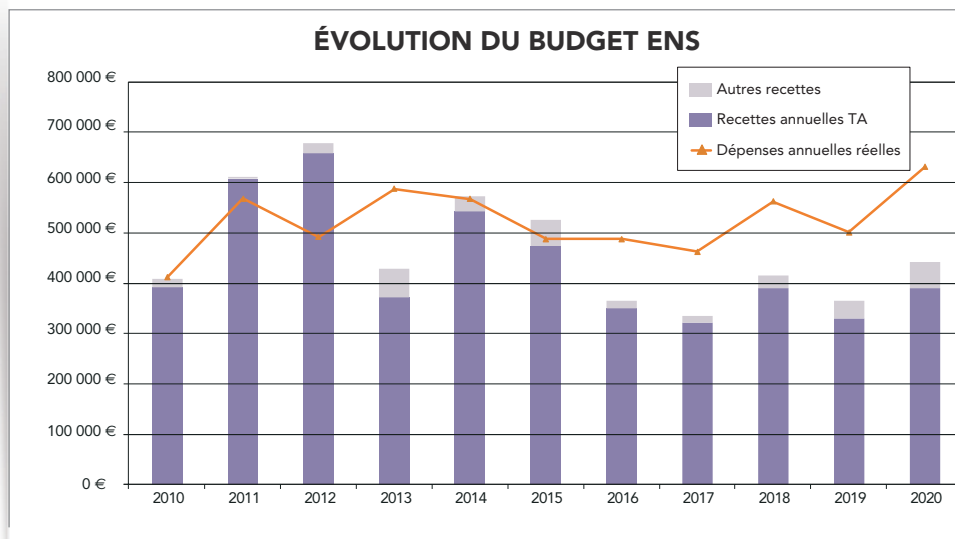
- **Recette TA/ENS 2020 : 390 292 €**

En 2020, les recettes de la TA/ENS se sont élevées à 390 292 € (329 931 € en 2019), soit une augmentation de 18 % par rapport à 2019.

- **Autres recettes liées aux ENS : 51 057 €**

Certaines actions permettent d'obtenir des subventions de l'Europe, de l'État ou des agences de l'eau, sollicitées pour des opérations telles que la gestion des zones humides ou des sites Natura 2000. Des recettes sont également perçues grâce à des animations scolaires et grand public réalisées sur certains ENS. En 2020, ces recettes s'élèvent à **51 057 €**.

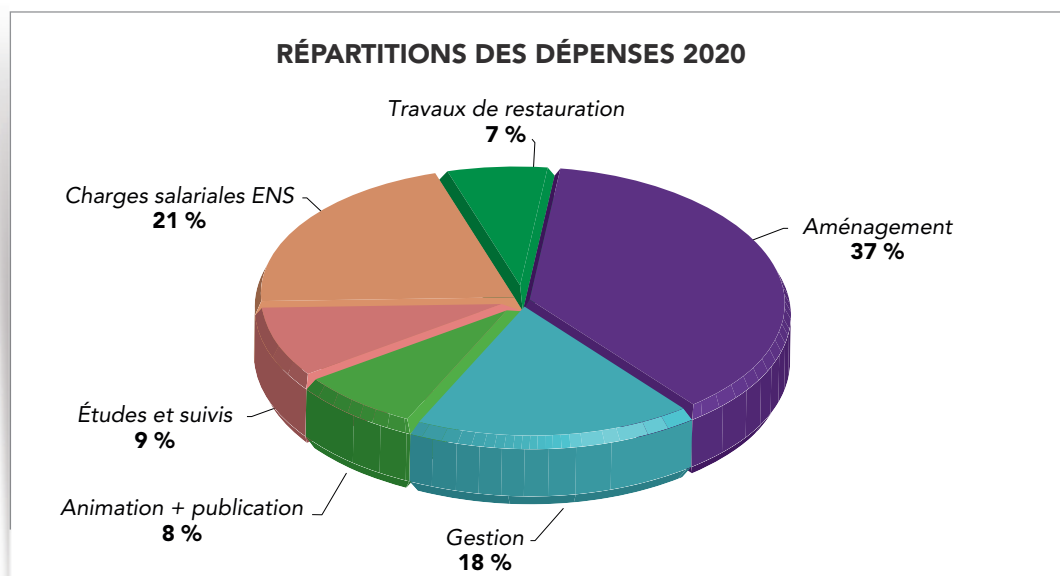
Évolution des recettes de la TA/ENS et des autres recettes.



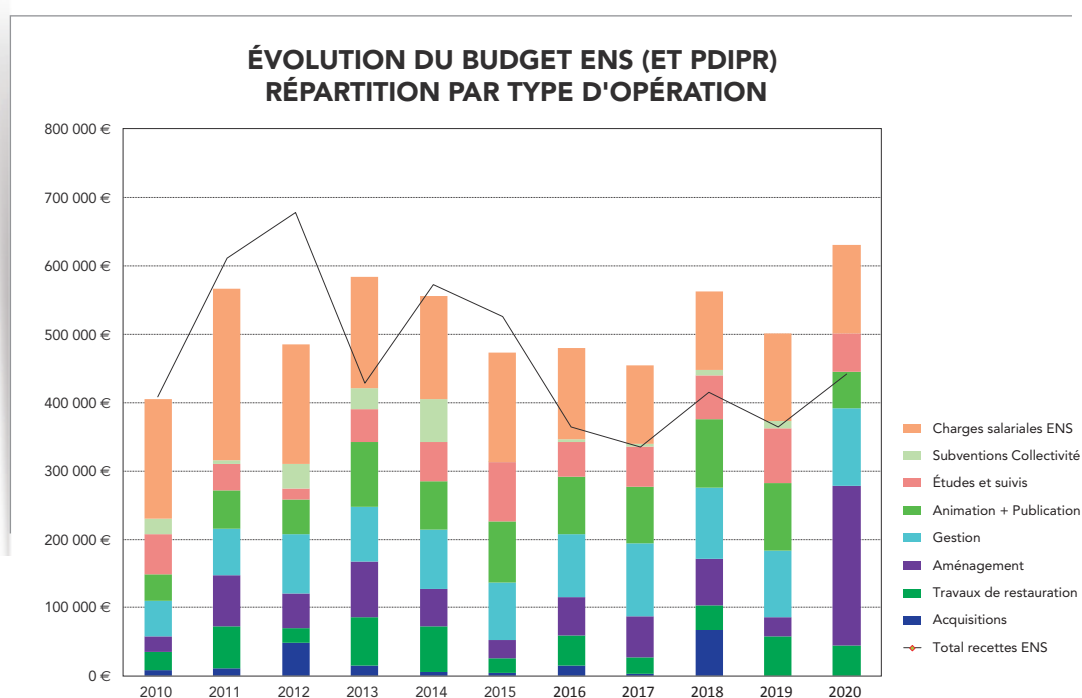
Dépenses

Le montant global des dépenses réalisées en 2020 s'élève à **631 212 €** (**501 427 €** en 2019), dont **501 612 €** pour les opérations menées sur les sites et **129 600 €** de frais de personnel.

- Répartition des dépenses totales ENS en 2020



- Évolution des dépenses ENS



Les dépenses totales ont augmenté de 25,8% par rapport à 2019.

2.2 - MESURES COMPENSATOIRES

A28 / A88

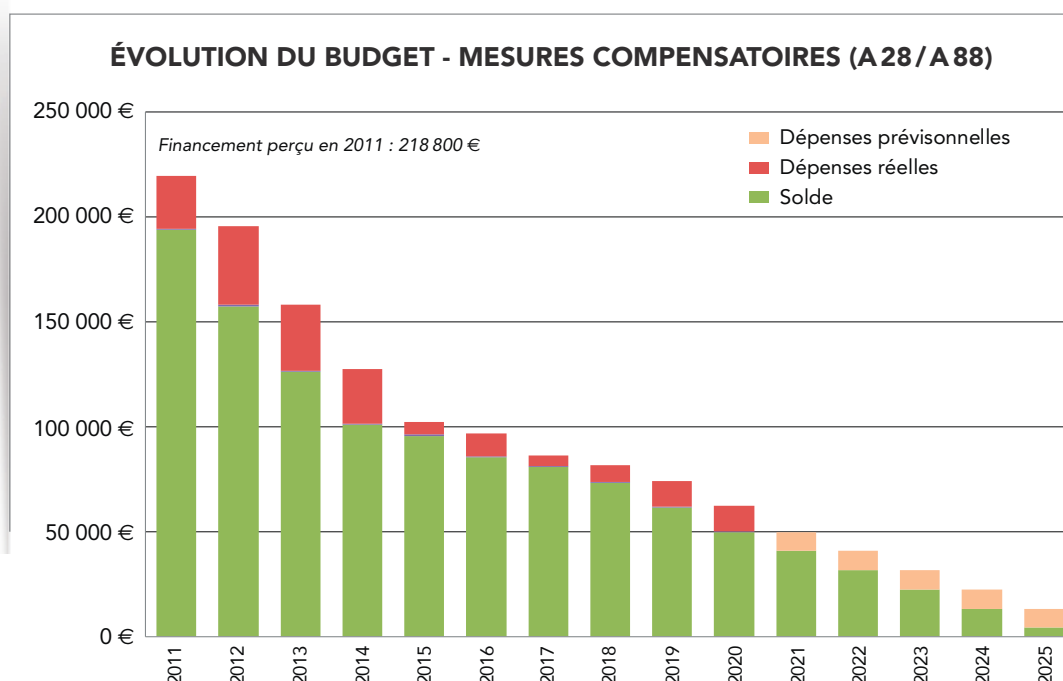
Recettes

Le Conseil départemental a perçu, en 2011, **218 800 €** de recettes versées par les sociétés autoroutières Alicorne et Alis au titre des mesures compensatoires pour la mise en œuvre d'opérations sur une durée de 15 ans.

Par ailleurs, le Conseil départemental perçoit les fermages des agriculteurs exploitant ces parcelles. En 2020, ces recettes s'élèvent à **392 €**.

Dépenses

En 2020, le montant des dépenses s'élève à **12 167 €** (**12 148 €** en 2019), dont **7 167 €** pour les opérations menées sur les sites et **5 000 €** pour l'animation du plan de gestion et la maîtrise d'œuvre (frais de personnel).



R12

Recettes

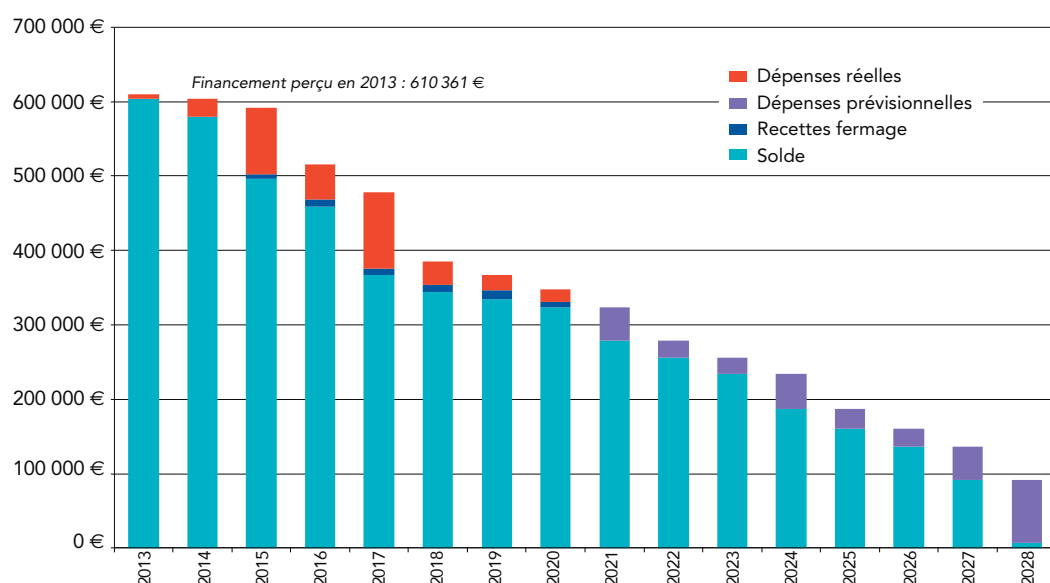
Le Conseil départemental a perçu, en 2013, **610 361 €** de recettes versées par l'État (DREAL) pour la gestion sur une durée de 15 ans des terrains acquis au titre des mesures compensatoires RN 12.

Par ailleurs, le Conseil départemental perçoit les fermages des agriculteurs exploitant ces parcelles. En 2020, ces recettes s'élèvent à **6 609 €**.

Dépenses

En 2020, le montant des dépenses s'élève à **17 432 €** (**20 885 €** en 2019), dont **2 220 €** pour les opérations menées sur les sites et **15 212 €** pour l'animation du plan de gestion et la maîtrise d'œuvre (frais de personnel).

ÉVOLUTION DU BUDGET " MESURES COMPENSATOIRES RN 12"



3 - Les moyens humains

Le bureau espaces naturels sensibles, en charge de la politique des ENS, est rattaché à la Direction développement durable des territoires du pôle attractivité territoriale. En 2012, un poste de technicien a été créé pour la mise en œuvre des opérations liées aux mesures compensatoires réalisées pour le compte de l'État et des sociétés autoroutières et financées par ces organismes.

En 2020, le bureau compte 5 personnes : il est composé d'un chef de bureau, de deux techniciens, d'une gestionnaire administrative et d'une secrétaire.

En 2020, les moyens humains mis à disposition de la politique ENS et des mesures compensatoires correspondent à 4 ETP.



III - LE BILAN DES ACTIONS

2020 MISE EN ŒUVRE DU SCHÉMA DÉPARTEMENTAL
DES ESPACES NATURELS SENSIBLES

1 - La mise en place des nouveaux périmètres ENS

- *La concertation*

Afin d'établir les périmètres définitifs des sites classés en ENS, en concertation avec les élus et les propriétaires, des réunions de travail et des visites de terrains sont organisées. En 2020, la concertation s'est poursuivie pour le projet d'extension du périmètre des Prairies de Campigny sur la commune de Canapville.

- *État d'avancement fin 2020*

Actuellement, 29 sites disposent d'un périmètre d'intervention validé sur les 40 sites inscrits au programme départemental. D'autres périmètres sont en cours d'analyse.

29
périmètres
validés

2 - Les acquisitions

Le Département réalise des acquisitions au titre des ENS depuis 1992 essentiellement dans le cadre de négociations amiables.

En 2020, aucune déclaration d'intention d'aliéner (DIA) n'a concerné le Département.

Actuellement, la totalité des acquisitions foncières réalisées dans les ENS avec la TA/ENS, représente 140 ha.

Depuis 2000, une mission de veille foncière a été confiée par convention à la SAFER de Normandie sur l'ensemble des zones de préemption ENS. Un avenant annuel fixe le coût de la prestation. En 2020, il était de 2700 €.

- *Zones de préemption*

Le nombre de sites et la superficie totale soumise au droit de préemption restent inchangés : 10 zones - 513 ha.

3 - Concertation / Conventions

La politique ENS reposant en grande partie sur le volontariat, un travail préalable de concertation avec les différents partenaires et acteurs des sites est nécessaire. En 2020, des démarches de concertation ont été entreprises auprès de plus de 90 personnes ou structures pour la mise en œuvre des actions.

Les publics rencontrés sont principalement les propriétaires, les usagers ainsi que les élus locaux.

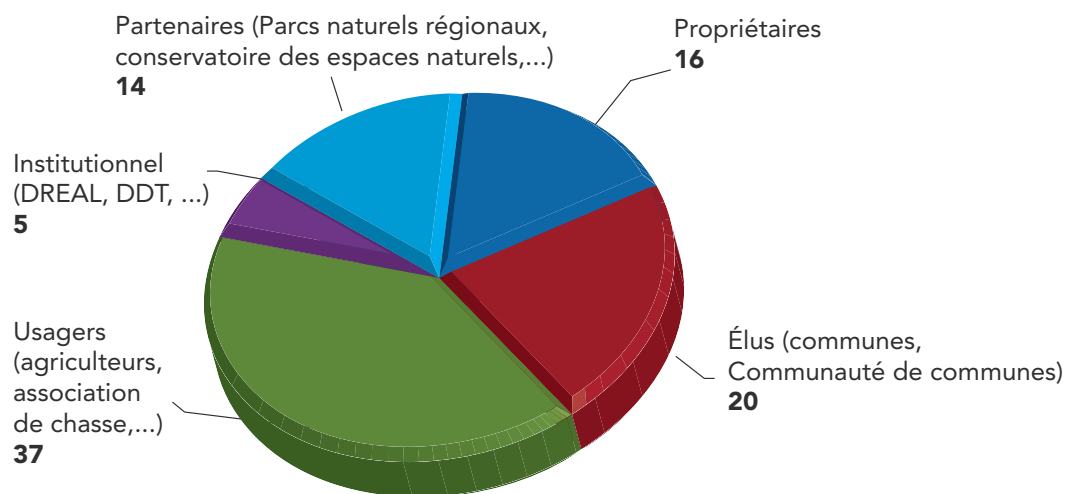
92
structures
rencontrées

5
conventions
signées



▲ Concertation avec un agriculteur sur les Coteaux historiques

CONCERTATION : TYPE DE PUBLIC



Suite à ce travail de concertation, plusieurs types de conventions sont ainsi établis par le Département pour la gestion des sites et leur ouverture au public. La gestion des mesures compensatoires nécessite également l'établissement de conventions.

Ainsi en 2020, 5 nouvelles conventions ou autorisations ont été établies, soit un total de 82 conventions en cours.

- **Conventions avec des propriétaires privés (37 conventions)**

- **Conventions de passage** pour l'ouverture au public des sentiers de découverte sur des terrains privés ou communaux :

Au total 30 conventions de passage sont en cours sur différents sites.

- **Conventions d'autorisation de travaux ou d'études :**

Des conventions sont établies avec les propriétaires lorsque des études ou des chantiers de gestion écologique ou d'aménagement sont réalisés sur des terrains privés.

En 2020, une autorisation de travaux a été établie pour la réalisation de travaux sur la Lande du tertre Bizet et une convention de gestion a été signée avec un propriétaire privé pour la mise en œuvre de travaux de restauration de la Tourbière de Bel-Érable.

- **Conventions avec des agriculteurs (22 conventions)**

Au total, 22 conventions de gestion ou baux ruraux à caractère environnemental sont établies avec des agriculteurs pour la gestion par fauche ou pâturage sur 7 sites (Coteau de la Butte, Camp de Bierre, Marais de Grogny, Prairies de Bezion, Méandres de l'Orne, Vallée de la Sarthe et les Coteaux historiques de la Bataille de Normandie).

En 2020, deux baux ruraux à caractère environnemental ont été signés avec des exploitants sur le Marais de Grogny et la Vallée de la Sarthe ainsi qu'une convention de gestion sur les Coteaux historiques Bataille de Normandie.

- **Conventions avec des collectivités (10 conventions)**

10 conventions sont établies avec des communes et une communauté de communes pour la gestion des terrains dont ils sont propriétaires sur les sites ENS. Cinq sites sont concernés : le Marais du Grand-Hazé, la Roche d'Oëtre et les Gorges de la Rouvre, Sainte-Eugénie, Vallée et Marais de Bretoncelles et la Fuie des Vignes.

En 2020, deux nouvelles conventions de partenariat ont été signées avec :

- la commune de Bellou-en-Houlme pour l'aménagement du sentier de découverte du Marais du Grand-Hazé
- Flers Agglo pour la gestion et la valorisation du Marais du Grand Hazé.

Par ailleurs, la convention avec le Parc naturel régional Normandie Maine, relative à la connaissance et l'animation des sites des Gorges de Villiers, Tourbière des Petits-Riaux, Fosse Arthour, Lande du Tertre Bizet, l'Étang du Perron et l'Étang de la Lande-Forêt, a été reconduite.

- *Conventions avec des associations (9 conventions)*

6 conventions pérennes sont établies avec des associations pour la gestion ou l'utilisation des sites suivants :

- Marais du Grand-Hazé (association pour l'entretien du Marais),
- Vaudobin (associations de chasse),
- Roche d'Oëtre (association de chasse),
- Prairies de Campigny (CEN et AFFO).

Une convention définit le partenariat avec le Conservatoire d'espaces naturels de Normandie pour la gestion de 11 sites ENS.

Par ailleurs, des conventions d'études, de suivis scientifiques et d'échanges de données sont établies avec des associations spécialisées dont :

- le Conservatoire botanique de Brest antenne bas-normande depuis 2009, afin d'améliorer la connaissance de la flore sauvage et des habitats d'intérêt patrimonial de l'Orne et leur prise en compte dans la politique de préservation des ENS. Le programme d'étude est établi chaque année,
- le Groupe d'étude des invertébrés Armoricaïn (GRETIA) afin de contribuer à l'amélioration des connaissances sur les invertébrés (insectes, araignées...) et participer à la sensibilisation du public,
- l'Association Faune et Flore de l'Orne (AFFO) afin de définir l'usage des données naturalistes du Département, intégrées dans la base départementale développée par l'AFFO, et l'utilisation de cette base de données informatiques.

- *Conventions liées aux mesures compensatoires (4 conventions)*

4 conventions lient le Département à plusieurs partenaires pour la gestion des sites :

- une convention d'utilisation temporaire établie avec la société autoroutière ALIS, propriétaire de l'étang du Perron à Saint-Gervais-du-Perron pour la gestion du site.
- deux conventions avec les sociétés autoroutières ALICORNE et ALIS dans le cadre des mesures compensatoires liées à la réalisation des autoroutes A 28 et A 88. Elles définissent les engagements du Conseil départemental et la participation financière des deux sociétés pour la gestion des sites concernés rétrocédés au Département : le Marais de Grogny à Sarceaux et les Prairies de Bezion à Fontenai-sur-Orne.
- une convention avec l'État (DREAL) concernant les modalités de transfert et de suivi environnemental des parcelles acquises par l'État au titre des mesures compensatoires de la RN12.

- *Participation à des programmes régionaux*

Le bureau des espaces naturels sensibles participe activement à plusieurs programmes régionaux :

- Agence régionale de la biodiversité et du développement durable (ANBDD), le Département a adopté la convention constitutive du Groupement d'intérêt public ANBDD et son adhésion en 2019 dont les activités principales sont :
 - la connaissance de la biodiversité notamment la mutualisation des données à l'échelle régionale, le suivi d'indicateurs, le développement des connaissances,
 - la préservation et la reconquête de la biodiversité notamment l'animation de la définition de priorités stratégiques régionales, la mise en cohérence des interventions financières, l'animation de réseaux d'acteurs et l'aide au montage de projets partenariaux,
 - la communication, la sensibilisation, l'accès optimisé aux informations et ressources, la capitalisation et la valorisation des expériences régionales.

- Programmes régionaux portés par le conservatoire d'espaces naturels avec la participation aux temps d'échanges, aux études et à la mise en place d'actions et de retours d'expériences pour :
 - le programme d'action en faveur des coteaux (PRAC),
 - le programme d'action en faveur des mares (PRAM),
 - le programme régional d'espaces en libre évolution (PRELE).
- GÉOPARC mondial Unesco – Parc naturel régional Normandie-Maine : accompagnement du PNR pour l'évaluation et les modalités d'intégration d'ENS dans le projet Géoparc.

4 - Les bases de données / SIG

UNE BASE DE DONNÉES TECHNIQUE

Depuis de nombreuses années, le bureau ENS renseigne de nombreuses données dans le Système d'information géographique (SIG). C'est un outil indispensable pour la programmation, le suivi et l'évaluation des différentes actions (parcellaire, travaux, espèces, projets).

Face aux évolutions des SIG, le bureau ENS utilise désormais le logiciel Qgis, plus performant et plus adapté que le précédent.

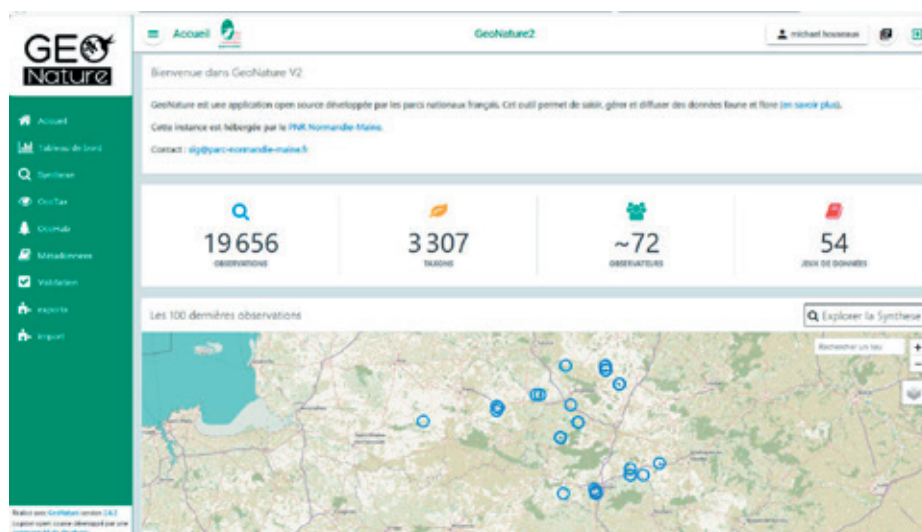
La migration du SIG sous ce nouveau logiciel a permis d'engager la réflexion sur la mise en place d'une nouvelle base de données. La restructuration de cette base permettra d'harmoniser ces données et ainsi permettre une utilisation plus fluide, rigoureuse et fonctionnelle des informations géographiques.

Après un travail de réflexion, de structuration et de fonctionnement de la base, c'est désormais le service SIG qui gère la mise en œuvre opérationnelle du projet.

GÉONATURE, UNE BASE DE DONNÉES NATURALISTE

Une convention de partenariat entre l'AFFO et le Département définit l'usage des données naturalistes mises en commun.

Une réflexion a été initiée en 2018 avec le Parc naturel régional Normandie-Maine et l'AFFO pour l'utilisation d'un nouveau logiciel pour la saisie et l'administration des données (Géonature). Désormais opérationnelle, cette base ornaise contient toutes les données naturalistes acquises par le bureau ENS. Elle permet à la fois d'analyser ces données plus facilement, de centraliser et partager celles-ci auprès des différents partenaires. Les bureaux d'études missionnés pour des inventaires peuvent maintenant saisir directement leurs données dans cet outil. Dans un souci de mutualisation des connaissances et de partage de la donnée publique, des exports sont réalisés vers la base de données régionale « ODIN », pilotée par l'ANBDD.



5 - Les études

Les études conduites sur les ENS visent à améliorer les connaissances scientifiques, à définir et planifier les opérations à mener pour la gestion écologique des sites et pour l'accueil du public, et à évaluer l'efficacité des actions mises en œuvre.

Ainsi, actuellement 22 sites sont dotés d'un plan de gestion qui précise les objectifs et établit un programme d'actions pour 5 ans ou plus.

En 2020, 16 études ou suivis ont été conduits sur 13 sites différents, permettant d'intégrer plus de données naturalistes.



16
études
500
données
naturalistes

Liste des études 2020

Site ENS	Partenaire / Prestataire	Études
Carrière des Monts et des Sablonnettes	GRETIA	Synthèse et analyse de données d'invertébrés
Carrière de la Tourelle	CEN Normandie	Suivi botanique triennal
Coteau de la Bandonnière	GRETIA	Synthèse et analyse de données d'invertébrés
Coteau de la Bandonnière	Luronium	Révision du plan de gestion (en cours)
Coteau de la Butte	Conservatoire botanique national de Brest	Note scientifique sur la végétation du site
Coteau des Buttes et des Petites Garennes	CEN Normandie	Suivi botanique triennal
Coteaux historiques Bataille de Normandie	Lycée agricole de Sées	Diagnostic des arbres têtards
Fosse Arthour	GRETIA	Synthèse et analyse de données d'invertébrés
Fosse Arthour	GMN	Inventaire des mammifères semi-aquatiques et des chiroptères
Fosse Arthour	Luronium/A. Spalart	Élaboration du plan de gestion (en cours), en partenariat avec le Conseil départemental de la Manche
Gorges de Villiers	Conseil départemental	Révision du plan de gestion
Landes du Tertre Bizet et la Tablère	Conservatoire botanique national de Brest	Élaboration d'un protocole de suivi scientifique des végétations
Marais de Grogny	Julien Lagrandie	Évaluation de l'intérêt bryophytique du marais de Grogny
Marais du Grand Hazé	Franck NOËL	Suivi ornithologique
Prairies de campigny / Coteau de la Cour Cucu	CEN Normandie	Suivi botanique triennal
Roche d'Oëtre et Gorges de la Rouvre	CPIE des Collines normandes	Suivis scientifiques (oiseaux, loutre, flore)



ZOOM SUR QUELQUES ÉTUDES

- *Réalisation du plan de gestion des Coteaux historiques*

Ce plan de gestion a pour but de planifier l'ensemble des actions nécessaires à mettre en œuvre pour conserver et valoriser le patrimoine naturel des Coteaux historiques de la Bataille de Normandie. Pour ce site, il a été fait le choix de s'appuyer sur la nouvelle méthodologie de plan de gestion d'espaces naturels, conçue par Réserves naturelles de France, à laquelle l'Assemblée des Départements de France a étroitement collaboré au titre des ENS. Cette démarche réalisée en interne est répartie sur deux années. L'année 2020 a été consacrée à l'analyse des éléments de l'état des lieux réalisé en 2019. Elle a permis de définir les enjeux de conservation du patrimoine naturel ainsi que pour l'accueil du public. La prise en compte des facteurs d'influence a permis d'aboutir à une vision stratégique de la gestion de cet espace naturel :

- définition d'objectifs à long terme, avec définition d'indicateurs pour suivre leur réalisation, renseignés par la mise en œuvre d'opérations spécifiques comme les suivis scientifiques,
- définition d'objectifs opérationnels sur la durée de ce premier plan de gestion et des actions à mettre en œuvre pour les atteindre,
- rédaction de fiches descriptives pour chaque opération.



- *Suivi ornithologique du Marais du Grand Hazé*

Un suivi des oiseaux du Marais a été réalisé au printemps 2020. Ce suivi avait pour but de suivre l'évolution de l'avifaune nicheuse du site et d'anticiper l'ouverture du nouveau cheminement et évaluer son impact potentiel. Les observations et résultats du suivi ont permis l'adaptation des aménagements sur certains points.

Par ailleurs, ce suivi a permis de certifier l'installation du Héron garde-bœuf sur le site avec 33 individus observés en juillet 2020 et possiblement 6 couples nicheurs au sein de la colonie de Héron cendrés estimée entre 50 et 60 couples. Une localisation de l'ensemble des nids a été réalisée afin de suivre leur évolution.

Elle confirme également la présence de la rare Cigogne noire avec 4 individus observés. Cette espèce nichant dans les zones forestières utilise le Marais du Grand Hazé en nourrissage après la reproduction.



▲ Héron garde-bœuf

6 - La gestion et l'aménagement des sites



56
chantiers
réalisés

La gestion et l'aménagement des sites comprennent l'ensemble des opérations relatives à :

- l'entretien courant et la mise en sécurité des aménagements relatifs à l'accueil du public et à la gestion des sites,
- les travaux de gestion écologique pour la restauration ou l'entretien des milieux naturels,
- la gestion par pâturage extensif de certains sites,
- les travaux d'aménagement et la mise en place d'équipements pour l'accueil et l'information du public.

Ces opérations sont conduites sous maîtrise d'ouvrage du Conseil départemental pour les sites gérés par le Département et sous maîtrise d'ouvrage du Conservatoire d'espaces naturels de Normandie, avec l'aide financière du Département, pour les sites dont cet organisme est propriétaire ou dont il a la maîtrise d'usage (convention avec les propriétaires).

6.1 - Montage des projets

En 2020, le bureau des ENS a travaillé à l'élaboration d'un projet de valorisation de l'étang de la Lande-Forêt au Grais.

Situé au cœur de la forêt départementale, le site est un espace naturel sensible (ENS) remarquable offrant des potentialités d'accueil et de découvertes importantes en raison de la diversité des paysages et des milieux naturels rencontrés (forêt, étang, tourbière,...). Les aménagements projetés permettront d'offrir la découverte de ce site en lien avec la future voie verte Briouze-Bagnoles de l'Orne Normandie, en prenant en compte les enjeux écologiques et les activités humaines présentes sur le site. Les travaux débiteront à l'automne 2021.



▲ Étang du Grais Drone © C. Aubert

6.2 - Actions dans les ENS gérés par le Département



▲ Méandres de l'Orne - Ménéil-Glaise
© C. Aubert

→ TRAVAUX D'ENTRETIEN COURANT

Ces travaux comprennent :

- l'entretien des parkings et des sentiers,
- la réparation et le nettoyage des petits aménagements et des équipements (emmarchements, passerelles, panneaux...).

Par ailleurs, une surveillance est assurée tout au long de l'année afin d'intervenir en cas de dégradation de l'état des sentiers ou de mise en danger des promeneurs (arbres dangereux...). En 2020, 39 km de sentiers répartis sur 18 sites ont été entretenus.

Une centaine de panneaux et de panonceaux équipent ces sites pour l'accueil et l'information du public. L'entretien annuel de ces équipements est confié aux associations d'insertion.

Sur le site de la Roche d'Oëtre et des Gorges de la Rouvre, l'équipe technique de la Communauté d'agglomération Flers agglo réalise une partie des travaux d'entretien des équipements à la Maison du paysage et au pavillon d'accueil de la Roche d'Oëtre.

→ TRAVAUX DE GESTION ÉCOLOGIQUE

Des chantiers de gestion écologique sont menés sur les sites afin de conserver les milieux naturels remarquables. Ils concernent à la fois des chantiers importants de restauration de milieux (déboisement, décapage...), des chantiers d'entretien écologique (fauche, débroussaillage,...) et des travaux liés aux équipements nécessaires à la gestion (clôtures, abreuvoirs, parcs de contention...).

En 2020, 32 sites ont fait l'objet d'interventions (dont 1 en mesures compensatoires).

De plus, un pâturage extensif est mis en œuvre sur plusieurs sites gérés par le Conseil départemental pour la conservation des milieux ouverts dans le cadre de conventions avec des associations ou des agriculteurs.

Actuellement, 14 sites bénéficient en partie ou en totalité de ce mode de gestion, pour une superficie totale d'environ 120 ha. L'ensemble du cheptel utilisé, majoritairement propriété du Conservatoire d'espaces naturels de Normandie, est composé en grande partie par des animaux de races rustiques (chèvres de l'ouest, moutons solognots, chevaux camarguais, bovins écossais et ânes).

Par ailleurs, certains sites sont gérés par des agriculteurs avec des bovins de races de production agricole (normande, blonde d'Aquitaine...).

TOURBIÈRE DES PETITS RIAUX

Dans le cadre de la mise en œuvre du plan de gestion du site, il a été convenu de poursuivre les actions de gestion des habitats :



▲ Travaux de fauche - Tourbière des Petits Riaux © C. Aubert

- un entretien par fauche avec exportation sur 3 000 m² de tourbière,
- une maîtrise du développement de la fougère aigle par un battage manuel,
- une maîtrise du développement des ligneux par un arrachage ponctuel sur 500 m² de tourbière.

S'agissant d'un site classé au titre de la Directive Habitat, un contrat Natura 2000 a été établi. Il permet de bénéficier d'un financement de l'État et de l'Europe.

ROCHE D'OËTRE ET GORGES DE LA ROUVRE

Les travaux de gestion ont concerné les milieux ouverts de prairie, lande et pelouse :

- fauche manuelle ou mécanique des prairies et pâturages extensifs dans certains cas,
- élimination des jeunes ligneux dans certains secteurs de prairies et battage de la fougère aigle,
- restauration d'habitats de pelouse et de lande à bruyères.

Les 2,4 ha de prairies situés aux abords de la Maison du Paysage sont gérés par pâturage mixte (ânes, vaches, chèvres) dans le cadre de conventions avec différents propriétaires d'animaux.

ÉTANG DU PERRON

Les interventions ont concerné :

- la fauche de 0,7 ha de prairie (intervention annuelle),
- la taille des haies.

CAMP DE BIERRE

Des travaux de débroussaillage léger ont été réalisés pour la mise en valeur de secteurs de rochers et de pierriers.

Les 0,8 ha de prairies aux abords du site sont entretenus par un pâturage équin.

MARAIS DU GRAND-HAZÉ

Le Conseil départemental est gestionnaire désigné pour la mise en œuvre du plan de gestion lié à l'arrêté préfectoral de protection des biotopes (APB) et participe également à l'animation pour la mise en œuvre du document d'objectifs Natura 2000. À ce titre, il met en œuvre les actions prévues dans le plan de gestion validé par le comité de pilotage et les opérations de gestion courantes en partenariat avec le CPIE des Collines Normandes (opérateur Natura 2000).

Le Département a été associé aux réunions de concertation organisées par les services de l'Etat en vue de la révision de l'APB.

En 2020, des travaux de restauration du seuil hydraulique ont été entrepris afin de conforter l'ouvrage et permettre la régulation du niveau d'eau du Marais.

Les travaux de gestion par fauche avec un agriculteur local se sont poursuivis sur une surface de 10 ha comprenant :

- traitement mécanique de la fougère aigle (parcelle d'hivernage),
- fauche et exportation des refus de pâturage (joncs principalement),
- fauche bisannuelle de secteur en prairie humide.

Enfin, diverses interventions d'entretien sont effectuées :

- fauche manuelle d'un secteur de bas-marais
- entretien des clôtures,
- élimination par arrachage des espèces végétales invasives (Berce du Caucase, Renouée du Japon).



▲ Seuil hydraulique © CD61

• La gestion par pâturage

L'association pour l'entretien du Marais du Grand-Hazé, propriétaire des animaux a en charge, depuis 1995, le suivi des animaux sur un secteur enclos de 30 ha. Les modalités de gestion sont adaptées afin de répondre aux objectifs de préservation des milieux naturels.

VAUDOBIN

Comme chaque année, des travaux de débroussaillage et de fauche ont été effectués dans le sous-bois, le fond de la vallée et la lande.

LA FOSSE ARTHOUR



En contrebas du site, dans le bois de Rouellé, 4 clairières sont composées des espèces caractéristiques des landes humides voire tourbeuses, telles que la Bruyère ciliée, la Bruyère à quatre angles ou l'Ajonc nain. Afin d'éviter le boisement progressif et spontané de ces landes, des travaux de battage de la fougère puis de fauche et d'exportation ont été réalisés ainsi que des arrachages et coupes d'arbustes.

◀ Lande humide - Fosse Arthour © CD61

GORGES DE VILLIERS

Comme chaque année les travaux d'entretien des chemins et des aménagements ont été réalisés. Des travaux d'arrachage de jeunes arbustes et de battage de fougère ont été réalisés afin d'entretenir la lande.

COTEAU DE LA BUTTE

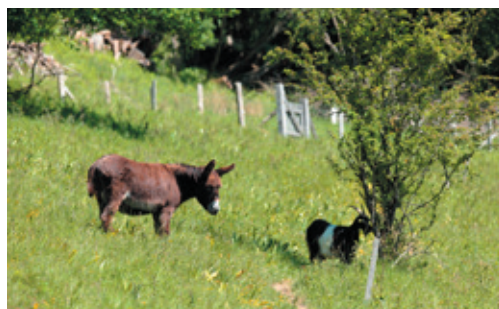
Les interventions ont concerné :

- la coupe d'arbres tombés ou endommagés, la coupe sélective des arbustes sur 1 000 m² de pelouse,
- le broyage de 1 000 m² de ronciers sur des secteurs de prairie.

• La gestion par pâturage

Un pâturage bovin est mis en place avec un agriculteur voisin sur les 6 ha de prairie. Un chargement et un plan de pâturage adaptés ont été établis pour favoriser la présence du papillon Damier de la succise (*Euphydryas aurinia*).

Sur les secteurs en pelouse (4 ha 30), un pâturage avec un troupeau de chèvres a été mis en place depuis 2008 par le CENN et un âne a été introduit en complément. Le CENN, propriétaire des animaux, est chargé de leur suivi.



▲ Coteau de la Butte © C. Aubert

COTEAU DE LA BANDONNIÈRE

Un pâturage avec un troupeau de chèvres et moutons est mis en place par le CENN (propriétaire des animaux).

PRAIRIES DE CAMIGNY ET RÉSERVE ROGER BRUN

La gestion par pâturage confiée au CENN. En 2020, 4 bovins Highland cattle (écossais) ont pâturé les 8 ha du site.

CARRIÈRE DES SABLONNETTES

Les interventions ont concerné :

- la plantation de modules forestiers favorables à la faune sur une surface de 4000 m²,
- des travaux de broyage avec récupération et de coupe sélective sur une surface de 1,5 ha afin de maintenir le milieu ouvert.

LANDE DU TERTRE BIZET ET DE LA TABLÈRE

En concertation avec l'association propriétaire du site, des travaux de restauration écologique sont engagés depuis 2013.

Cette année, des landes ont été restaurées et entretenues.

Un secteur d'1 hectare a été broyé et exporté avec du matériel adapté à la fragilité des milieux. Une partie des zones concernait des zones où la fougère aigle devenait une menace importante. Les broyats mis en tas sont récupérés par la suite par des agriculteurs ou des particuliers pour amender leurs terrains.



Afin d'éviter le boisement lent mais progressif de la lande, un chantier d'arrachage manuel sélectif des arbustes a été poursuivi dans la lande humide. Des travaux de restauration d'un secteur tourbeux ont été mis en œuvre dans le cadre d'un projet de classe par des étudiants en BTS gestion et protection de la nature du lycée agricole de Sées. Ce sont donc désormais un peu plus de 15 hectares de landes qui ont été restaurés et entretenus depuis 7 ans.

◀ Chantier lycée Tertre Bizet © CD 61

COTEAUX HISTORIQUES DE LA BATAILLE DE NORMANDIE

Dans un objectif de préservation des paysages historiques classés, le Conseil départemental intervient sur trois secteurs situés à Coudehard, Montormel et Omméel :

➤ Prairies de la Croix Tiret

Les 6,5 ha de prairies de la Croix Tiret sont pâturés par un troupeau de bovins dans le cadre d'une convention avec un agriculteur.

➤ Prairie du souvenir (prairies Champ de la Croix)

Cette prairie proche de l'église constitue un lieu de mémoire. Une gestion par fauche tardive est effectuée chaque année pour permettre le développement d'une flore spécifique notamment d'orchidées (*Céphalanthère de Damas*, *Orchis de Fush*,...).

➤ Coteau de la Frénée

Dans le cadre de la mise en œuvre du nouveau plan de gestion une réflexion a été menée avec l'exploitant pour adapter le pâturage de la quinzaine de bœufs normands aux enjeux de conservation du patrimoine naturel du site. L'efficacité démontré de ce mode de gestion sur 11 ha et les adaptations proposées ont permis de définir un plan de pâturage et les équipements à mettre en œuvre pour arriver à un bon état de conservation de l'habitat pelouse.



▲ Gestion par pâturage aux Coteaux historiques
© D. Commenchal



Des travaux de restauration de la pelouse ont été mis en œuvre dans le cadre d'un chantier école avec des étudiants en BTS gestion et protection de la nature du LEGTA de Sées.

Pendant une semaine, les étudiants ont réalisé des interventions de débroussaillage et de coupe sélective de ligneux sur une surface de 5 000 m²

◀ Chantier école © CD61

MÉANDRES DE L'ORNE

Les 2,5 ha de prairies du Camp du Haut du Château sont gérés par pâturage mixte (ânes, vaches, chevaux) dans le cadre de conventions avec différents propriétaires d'animaux.

SAINT-EUGÉNIE

La Fougère aigle a une forte tendance à coloniser la motte castrale de Sainte-Eugénie. Afin de maintenir ouverte cette zone, des travaux de broyage et d'exportation de la matière sont entrepris en rotation tous les deux ans. En alternance avec des opérations de battage de la fougère, ils permettent à la flore spécifique du site de s'exprimer.

PRAIRIE TOURBEUSE DE BEL ÉRABLE

Située sur la commune de Moulins-la-Marche, la « Prairie tourbeuse du Bel Érable » d'une superficie d'environ 9 hectares est une propriété privée actuellement gérée par fauche et pâturage équin.

Le sol tourbeux présente un engorgement important durant une grande partie de l'année. Ce type d'habitat naturel accueille des espèces botaniques peu communes à rares.

Sur les parties les plus humides qui ne sont plus fauchées, on observe d'une part une colonisation des saules engendrant la fermeture du milieu et menaçant les espèces remarquables présentes. D'autre part, une végétation de mégaphorbiaie, caractérisant l'enrichissement du milieu, se développe dans la zone de transition entre la prairie fauchée et la zone en cours de boisement.

Dans le cadre d'un contrat Natura 2000, une convention de gestion a été signée avec le propriétaire et des travaux importants de restauration ont été engagés.

Dans un premier temps, les bouquets de saules ont été abattus et évacués avec des engins adaptés à la faible portance des sols. Ensuite, une partie de la végétation a pu être broyée et évacuée. Cette première phase conséquente de travaux va permettre à la tourbière de retrouver des conditions plus adaptées à la flore spécifique qu'elle abrite.



▲ Travaux d'abattage © CD61

→ SITES GÉRÉS AU TITRE DES MESURES COMPENSATOIRES

MARAIS DE GROGNY (LE CORNET)

➤ PARCELLE D 124

Cette année, les travaux de gestion ont concerné :

- la fauche des 2,5 ha de prairie issue de la restauration de la parcelle de culture,
- le faucardage de 2000 m² de roselière,
- le broyage avec exportation de 1 ha de végétation de bas marais pour limiter le développement des arbustes.



▲ Travaux de broyage du bas marais © CD61

Une gestion par pâturage avec des bovins a été confiée à une agricultrice voisine sur les 6 ha d'habitat restauré. Le chargement adapté a permis d'avoir une pression suffisante pour limiter le développement de la bourdaine, avec un effet mosaïque sur la végétation très intéressant, tout en préservant les espèces floristiques remarquables.

PRAIRIES DE BEZION À FONTENAI-SUR-ORNE

Suite à la rétrocession au Département des terrains dans le cadre des mesures compensatoires A28-A88, les travaux prévus dans le plan de gestion et engagés depuis 2011 ont été poursuivis avec la fauche des 8 ha de prairies (prestation réalisée par le locataire). Un pâturage des regains a été réalisé à l'automne avec un troupeau de bovins.

PRAIRIES DE LA VALLEE DE LA SARTHE (mesures compensatoires RN 12)

Après 3 tranches de travaux, le programme de restauration sur les terrains rétrocédés par l'Etat au Département en 2012, s'est achevé en 2018.

Ces interventions permettent à la fois de restaurer des milieux naturels et de favoriser les pratiques agricoles des exploitants engagés dans le cadre d'un bail rural à clauses environnementales.

Désormais, c'est par le biais de ces baux que des agriculteurs préservent et restaurent les milieux naturels.

Les actions de 2020 ont donc essentiellement porté sur la mise en œuvre de suivis scientifiques et sur l'accompagnement des agriculteurs dans la mise en place de leurs pratiques.

→ TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT POUR L'ACCUEIL DU PUBLIC

Afin de permettre l'accueil du public sur les sites, dans les meilleures conditions, des aménagements sont réalisés.

Ils doivent répondre à plusieurs critères :

- être les plus légers et discrets possible pour ne pas dénaturer le site,
- ne pas dégrader les sites ou perturber la bonne conservation des milieux naturels et des espèces,
- garantir l'accessibilité et la sécurité du public,
- informer et guider les visiteurs.

Pour les aménagements en bois, le chêne, qualité charpente, produit localement et non traité, est privilégié.



20
boucles
découvertes

MARAIS DU GRAND HAZÉ

Sur le Marais du Grand Hazé. Plusieurs aménagements existaient (observatoire, sentier du breuil, ...) pour découvrir les richesses naturelles du Marais mais aucun sentier pédestre ne permettait de faire une boucle autour du site.

Pour répondre à une forte demande et améliorer la valorisation du site, une concertation a été engagée avec les élus, propriétaires et usagers du site permettant d'aboutir à une boucle de découverte de 6 km en lien avec la future voie verte Briouze-Bagnoles de l'Orne Normandie.

La majeure partie des travaux d'aménagement ont été réalisés en 2020 avec :

- la création de chemins sur pilotis et sur planche adaptés aux zones les plus humides,
- l'installation de passerelles,
- des travaux d'élagage et de broyage,
- l'aménagement d'une aire de stationnement.

La finalisation des travaux est prévue à l'été 2021 et la liaison avec la voie verte sera effective à l'automne 2021.

Cette action a bénéficié d'un cofinancement de Flers Agglo à hauteur de 50 000 €.



▲ Travaux d'aménagement sur le Marais © CD 61

CAMP DE BIERRE

Sur le Camp de Bierre, une dizaine de panneaux d'interprétation jalonnent désormais le site. Ils sont composés d'images d'archives, de plans et de photographies et permettent désormais au public de découvrir et comprendre plus facilement ce site à la fois historique et naturel.

Ce travail a été mené avec les archives départementales.



VAUDOBIN ET LES GORGES DU MEILLON

Au fond des Gorges, deux passerelles permettant de traverser le Meillon ont été remplacées. Devenues vieillissantes et glissantes, elles font désormais place à des pontons en chêne équipés de revêtements anti-dérapant.

◀ Passerelle © CD61



▲ Panneau d'interprétation © CD61

ROCHE D'OËTRE ET GORGES DE LA ROUVRE

L'augmentation de la fréquentation sur le site a engendré quelques dégradations sur certains secteurs et la création de cheminement hors des sentiers balisés. Plusieurs travaux ont donc été entrepris en fin d'année 2020 afin de sécuriser les cheminements et canaliser le public :

- restauration des aménagements (emmarchement, garde-corps) de la descente aménagée à la Roche d'Oëtre,
- mise en place de panneaux rappelant la réglementation,
- actualisation du panneau d'accueil,
- remplacement du balisage sur le sentier des Gorges.

6.3 - Les actions dans les ENS gérés par le Conservatoire des espaces naturels de Normandie (CENN)

Une convention fixant la participation financière du Département est établie avec le CEN de Normandie depuis 2004 pour la gestion des 7 sites dont il est propriétaire ou gestionnaire ainsi que 2 sites, propriété du Conseil départemental (le Coteau de la Bandonnière et le Coteau de la Butte) :

- le Coteau de la Butte et des Petites Garennes à Saint-Gervais-des-Sablons,
- le Coteau des Champs Genêts à Aubry-le-Panthou,
- le Coteau de la Cour Cucu à Canapville,
- les Prairies humides de Campigny et mégaphorbiaie Roger Brun à Canapville,
- le Coteau du Mont Chauvel à Saint-Germain-de-Clairefeuille,
- la Tourbière de Commeauche à Feings,
- la Tourbière de la Tablère à Lonlay-l'Abbaye,
- la Carrière de la Tourelle à Gouffern-en-Auge,
- la Carrière des Monts à Sentilly (Monts-sur-Orne).

Un programme d'actions est établi tous les ans par le Conservatoire en concertation avec le Conseil départemental. Il concerne des travaux d'aménagement, d'entretien, de gestion, des suivis scientifiques et une veille naturaliste sur les sites.

→ TRAVAUX DE GESTION ÉCOLOGIQUE ET D'AMÉNAGEMENT

- Tourbière de Commeauche : battage des fougères aigle,
- Pelouse de la Cour Cucu : battage des fougères aigle,
- Coteau des Champs Genêts :



Cette année, une partie de la participation financière du Département a permis de renouveler le parc de contention et l'entrée du coteau des Champs Genêts. Cette action a permis de maintenir en place le pâturage caprin sur ce site où les habitats de pelouse sont remarquables.

◀ Restauration parc de contention
au coteau des Champs Genêts © S. Vigot / CEN

Les chantiers nature : en cette année particulière, perturbée par la crise sanitaire liée à la COVID19, les chantiers nature prévus sur la Carrière de la Tourelle et la Tourbière de Commeauche n'ont pas pu avoir lieu.

→ TRAVAUX D'ENTRETIEN COURANT

En 2020, les travaux d'entretien courant ont été réalisés par des associations d'insertion, des entreprises privées et par le technicien du conservatoire. Ces travaux concernent :

- le suivi et l'entretien des clôtures (réparation des clôtures, fauche sous les clôtures électriques, pose de clôtures temporaires),
- l'entretien des points d'abreuvement (abreuvoirs, sources et mares) et des bergeries,
- la fauche de cheminements pour canaliser les visiteurs.

→ GESTION PAR PÂTURAGE

8 sites sont gérés par pâturage avec différents types d'animaux de race rustiques (chèvres des fossés, moutons solognots et roussin, chevaux camarguais, ânes normands, bovins Highland Cattle) et selon des modalités adaptées à chacun des milieux naturels à conserver (pelouse calcicole, tourbière, zone humide).

Suite aux travaux de restauration de clôture sur le coteau du Mont Chauvel, un troupeau d'une trentaine de chèvres des fossés a pu pâturer ce site tout au long de cette année 2020. Le technicien du Conservatoire assure le suivi hebdomadaire des troupeaux (état général, suivi sanitaire, soins, interventions vétérinaires, déplacement des animaux) afin d'assurer la bonne gestion pastorale des sites et la bonne santé des troupeaux.

→ SUIVI NATURALISTE ET MOMENTS FORTS DE 2020

La droséra à feuilles rondes (*Drosera rotundifolia*) a été observée sur la tourbière de Commeauche après une vingtaine d'années sans avoir été vue. Cette plante carnivore protégée au niveau national est réapparue dans une zone de tourbe décapée lors d'un chantier nature fin 2018 dans le cadre du partenariat avec de l'Association Faune et Flore de l'Orne. La redécouverte de cette plante permet de constater que certaines espèces peuvent demeurer présentes sous forme de graines pendant longtemps dans le sol, attendant des conditions favorables pour s'épanouir.



▲ *Drosera rotundifolia* - Commeauche © S. Vigot CEN

7 - Les aides aux porteurs de projets dans les ENS

Le schéma des ENS, adopté fin 2008, précise le cadre d'intervention du Conseil départemental en distinguant les sites « d'intérêt départemental » prioritaires pour lesquels il est maître d'ouvrage, et les sites dits « d'intérêt local », sur lesquels il intervient en soutien des projets portés par les collectivités ou les associations.

Sur ces sites, le Conseil départemental délègue son droit de préemption aux collectivités locales qui le souhaitent et apporte une aide financière aux maîtres d'ouvrage pour la réalisation des opérations de protection, de gestion et de mise en valeur pédagogique définies par un plan de gestion (acquisitions, études, travaux, gestion, animations).

Le montant des subventions est fixé à un taux maximum de 40% du montant HT des dépenses.

Le soutien du Département est conditionné à la passation d'une convention engageant le maître d'ouvrage à respecter les objectifs et les modalités de mise en œuvre de la politique ENS. 3 sites sont concernés (Vallées et marais de Bretoncelles, Vallée de l'Orne et Marais de Grogny, Fuie des Vignes).

En 2020, un appui technique et financier a été apporté aux services de la Ville d'Alençon pour la valorisation du site ENS de la Fuie des Vignes (sentier de découverte, panneau d'interprétation, ...) et le projet de révision du plan de gestion du site.



▲ La Fuie des Vignes © C. Aubert

8 - Les Espaces naturels sensibles et la direction européenne « habitants » - Natura 2000

Plusieurs ENS sont concernés par la directive européenne « habitats ». Le bureau ENS accompagne la mise en place de cette directive sur les sites et participe notamment aux travaux des comités de pilotage et des groupes de travail pour l'élaboration des documents d'objectifs et leur mise en œuvre.

Mise en œuvre des procédures Natura 2000 sur les ENS – Contrat natura 2000

Afin de mettre en œuvre des pratiques de gestion adaptées à la préservation des habitats et des espèces relevant de la directive « habitat », des contrats peuvent être passés entre l'État et les propriétaires ou gestionnaires de sites.

Ces contrats comprennent des engagements rémunérés avec un taux de financement de 80 à 100%.

Un nouveau contrat a été signé en 2020 pour les travaux de restauration de la tourbière du Bel Érable pour un montant d'aides de 17 020 €.



▲ Prairie tourbeuse du Bel Érable © C. Aubert

9 - L'accueil et la sensibilisation du public

9.1 - L'accueil du public

📍 Animations nature

Des visites guidées et des animations pédagogiques sont mises en place à destination du grand public, des scolaires et étudiants sur les sites.

Ces animations offrent un grand choix de thématiques et s'adaptent à différents publics.

Elles sont confiées, dans le cadre d'un marché à bon de commande ou de partenariat, à des prestataires spécialisés (agréés notamment par l'éducation nationale) :

- le CPIE des Collines normandes,
- le Parc naturel régional Normandie Maine,
- l'Association faune et flore de l'Orne,
- l'Association Loïc Nicolle Éducation.

Par ailleurs, des animations plus spécifiques sont réalisées par des associations telles que le Conservatoire d'espaces naturels de Normandie (CENN).

L'année 2020 a été très fortement marquée par la crise sanitaire liée à la Covid-19 au niveau du programme des animations, avec plus de 300 annulations et l'instauration de mesures concernant l'accueil des publics (jauges réduites à 10 personnes) ;

En 2020, 176 animations (1/2 journée) au total ont été réalisées (575 en 2019), avec une fréquentation de 2 680 personnes (11 806 en 2020), soit une baisse de 77 %.



Animation à l'étang du Graïs © C. Aubert ►



◀ Animation au Coteau de la Bandonnière © C. Aubert

📍 Animations grand public

107 visites guidées ont rassemblé 1 291 personnes (2 417 en 2020).

📍 Animations pédagogiques

69 animations pédagogiques (1/2 journée) ont été réalisées avec une fréquentation de 1 391 personnes (9 389 en 2019). Le public encadré va de la maternelle aux formations supérieures (BTS – licence professionnelle...).



176
animations
2 680
participants

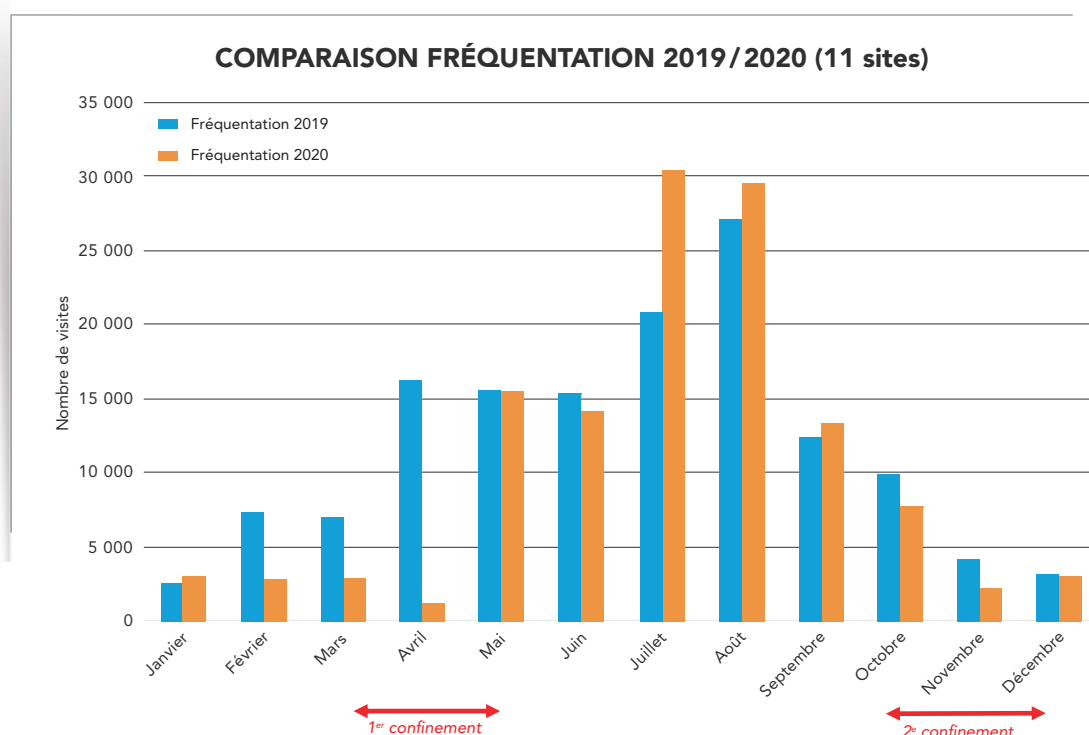
• Visites libres

Afin de suivre la fréquentation des sites en accès libre (hors visites guidées) des appareils de comptage ont été mis en place. 12 sites sont équipés actuellement. Les données enregistrées permettent d'estimer la fréquentation et de suivre son évolution.



136 000
visiteurs

En 2020, la fréquentation en accès libre pour les sites équipés de compteurs est évaluée à environ 136 000 personnes. On constate une baisse par rapport à 2019 due aux mesures de confinement et aux restrictions de déplacement cependant on mesure une forte augmentation de la fréquentation lors des périodes de déconfinement (+ 22 % en juillet et août).



• Valorisation scientifique et pédagogique

Les ENS servent régulièrement de support pour des visites scientifiques, des formations supérieures (BTS gestion et protection de l'environnement, université de Caen, scientifiques français ou étrangers..). Depuis 1994, 31 étudiants (BTS, master) ont ainsi été accueillis au bureau espaces naturels sensibles pour effectuer un stage d'étude sur les ENS.

En 2020 :

- Le bureau ENS est intervenu pour présenter la politique ENS et la démarche mesures compensatoires, auprès de plusieurs organismes de formation :
 - Licence professionnelle « gestion des ressources environnementales en milieu rural » de l'université de Caen,
 - BTS « gestion et protection de la nature » du Lycée Agricole de Sées.
- Deux chantiers écoles ont été organisés avec le Lycée Agricole de Sées.
- Deux projets tuteurés ont été conduits avec 5 étudiants en formation BTS « gestion et protection de la nature ».
- Deux visites de terrain avec des classes de BTS « gestion et protection de la nature » sur le site de Grogny et le Camp de Bierre.

9.2 - Publications - Exposition

Divers documents et supports sont réalisés pour informer et sensibiliser le public sur les ENS.

➤ Parcours dématérialisé

Le Département a conçu, en partenariat avec les centres permanents d'initiatives pour l'environnement (CPIE) des Collines normandes et de la Vallée de l'Orne et Flers Agglo, l'application "Mystère à la Roche d'Oëtre" qui propose de découvrir autrement l'histoire, la géologie, la faune et la flore de La Roche d'Oëtre. L'objectif est de sensibiliser à la nature le jeune public de La Roche d'Oëtre avec cette application qui permet de décliner des parcours de découverte sur un support dématérialisé (smartphone/tablette) avec des points d'étapes intégrant de l'information et également une partie jeux. Le tout avec des modes de traitement variés puisque l'on peut y lire des textes, y voir des vidéos, de l'animation 2D, entendre des témoignages sonores, etc.

Cette application est destinée au jeune public mais aussi aux familles, groupes scolaires, centres de loisirs.



1
parcours
dématérialisé



➤ Carnets du petit naturaliste

Cette collection de petits ouvrages richement illustrés et complétés de jeux et de questions, est destinée aux scolaires et au grand public. Ils comportent 6 titres consacrés chacun à la découverte d'un site :

- le Marais du Grand-Hazé,
- le Coteau de la Butte,
- la Tourbière des Petits Riaux,
- la Roche d'Oëtre et les Gorges de la Rouvre,
- les Gorges de Villiers,
- le Vaudobin.

➤ Carnet géologique de la Roche d'Oëtre

Ce document est consacré à la géologie du site de la Roche d'Oëtre conçu avec le CPIE des Collines normandes. Il est destiné aux élèves et aux enseignants des collèges ainsi qu'au grand public.

➤ Dépliant guide français-anglais

Des dépliant guide en version française et en anglaise sont mis à disposition en libre-service sur les aires d'accueil. En 2020, deux nouveaux dépliant ont été réalisés pour les sites de la Carrière des Monts et Sablonnettes et des Méandres de l'Orne.

Au total, 15 sites disposent de ces dépliant.



➤ Affiches

Cinq affiches sont distribuées gratuitement au public :

- les orchidées sauvages de l'Orne (2),
- les papillons des parcs et des jardins de l'Orne,
- les oiseaux du Marais du Grand Hazé,
- les rivières de l'Orne.



➤ « Orne Trait Nature »

La plaquette « Orne, traits nature » présentant la politique et les sites ENS de l'Orne a été actualisée et rééditée en 2019. Elle est diffusée auprès des élus, des partenaires et du public lors de certaines manifestations.



➤ Guide des orchidées

Cette plaquette réalisée avec l'AFFO complète les deux affiches consacrées à ces espèces. Elle est mise en vente pour le public au prix de 3 €.

➤ Exposition

Des expositions sont réalisées régulièrement avec le CPIE des collines normandes pour la Maison de la Rivière et du Paysage qui accueille du public. Elles sont ensuite prêtées gratuitement aux écoles, communes ou associations qui en font la demande.

Le CPIE des Collines normandes, qui en assure la gestion, propose actuellement un catalogue de 12 expositions.

10 - La communication

📌 Programmes d'animations

Deux brochures et deux affiches sont éditées tous les ans pour présenter les programmes des visites guidées pour le grand public et des animations pédagogiques pour les scolaires, étudiants et centres de loisirs.

En 2020, le guide « Balades nature dans l'Orne » regroupait les animations organisées dans les ENS par le Conseil départemental ainsi que les animations de 25 partenaires (parcs naturels régionaux, ONF, communes, associations...), soit au total 220 rendez-vous.

Sa diffusion est assurée par le bureau espaces naturels sensibles avec l'aide d'autres services du Conseil départemental. Sont destinataires : les parcs naturels, les offices de tourisme, les gîtes et chambres d'hôtes, les campings, les musées et bibliothèques, les mairies et les communautés de communes ainsi que différents partenaires.

En 2020, la diffusion a été perturbée à cause des différentes mesures sanitaires, seul 8 000 exemplaires ont été diffusés.

Le programme des animations pédagogiques a été édité en 1 500 exemplaires et l'affiche en 530 exemplaires. Leur diffusion est assurée par le bureau espaces naturels sensibles à tous les établissements scolaires, du primaire au supérieur, et aux centres de loisirs, soit 445 envois.

📌 L'Orne dans ma poche

L'ensemble des circuits en visite libre a été intégré dans l'application pour smartphone « L'Orne dans ma poche » développée par le Département. Cela permet de télécharger le tracé des sentiers géolocalisés avec des informations sur les sites.

📌 Reportages photos et vidéo

En 2020, des reportages photos ont été réalisés sur trois ENS (Coteau de la Bandonnière, Coteau de la Butte et Pertes et résurgence du Guiel).



8 000

guides
"balades
natures"



Photos : © C. Aubert

📌 Information des médias

L'information des médias est assurée par la Direction de la communication : envoi de communiqués de presse réguliers pour annoncer les animations ou manifestations, publication sur les réseaux sociaux,...

Les ENS font aussi régulièrement l'objet d'articles dans des revues nationales ou régionales de nature ou de tourisme.

En 2020, plusieurs émissions « Normandie Nature » sur France Bleue Normandie ont présenté les ENS (Vaudobin, Méandres de l'Orne).



LA REVUE DE PRESSE (extraits)

L'application « Mystères à la Roche d'Oëtre », pour se balader en famille

Conçue et financée par le Conseil départemental de l'Orne, en partenariat avec les Centres permanents d'initiation pour l'environnement (CPIE) des Collines normandes et de la Vallée de l'Orne et Hiers Agglo, l'application mobile « Mystères à la Roche d'Oëtre » propose de découvrir autrement l'histoire, la géologie, la faune et la flore du lieu.

Objectif : sensibiliser à la nature le jeune public, en découvrant les parcours de découverte sur un support multimédia (smartphone/tablette), avec des points d'étapes interactifs et une partie jeu. Le tout avec des modes de traitement variés, de l'animé à l'illustration.

de l'année avec un guide du CPIE spécialiste de faune et flore, l'activité sportive avec l'acrobord du Parc aventure, les parcours d'orientation proposés par l'équipe de l'Office de tourisme de la Roche d'Oëtre, le sentier du granite local découvert en visite libre reliant la Roche d'Oëtre à la Maison de la rivière et du paysage.

C'est Oëtre, le plus bavard des lizards, vers de la Roche d'Oëtre, qui accueille les visiteurs. Avec ce lizards qui se faufile partout, ils pourront découvrir les légendes et les secrets remontant à un temps où les hommes vivaient grâce à la forêt et où ils se mêlaient à ses mystères. Quant aux



MYSTÈRES À LA ROCHE D'OËTRE
UNE DÉCOUVERTE PROPOSÉE PAR LE DÉPARTEMENT DE L'ORNE

A TRAVERS L'ORNE. Des balades au cœur des espaces naturels

Le Conseil départemental de l'Orne et ses partenaires proposent une trentaine de balades nature (gratuites pour les moins de 12 ans) au mois de juillet pour partir à la découverte des Espaces naturels sensibles de l'Orne.

40 sites protégés

Des cotons ensoleillés du Pays d'Auge et du Perche aux gorges profondes et escarpées de la Suisse Normande, quarante sites naturels protégés, véritables trésors de la nature, gérés et valorisés par le Département et ses partenaires, dévoilent leurs



Espaces naturels sensibles : quarante sites à découvrir

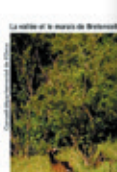
Choisis en raison de leur intérêt écologique et paysager, répartis sur plus de 2000 hectares classés, priorisés du Conseil départemental, de collectivités, de propriétaires privés et d'associations.

HYMNE À LA NATURE DANS LE MARAIS DU GRAND-HAZÉ
Territoire sauvage de la flore et de la faune, le marais du Grand-Hazé constitue également la plus grande zone humide du territoire ornaise. Inscrit au réseau Natura 2000 pour la préservation des milieux et espèces rares ou menacées, le site bénéficie de plusieurs outils de protection complémentaires. Dans l'objectif de maintenir ce milieu remarquable, un déboulement a été lancé dans les années 1980. Ces travaux couplés avec la mise en place d'un pâturage ont permis de contraindre l'enrichissement des saules et des broussaux, et ainsi maintenir un milieu propice au développement d'espèces en voie de disparition. Parmi les espèces d'intérêt communautaire désignées comme prioritaires, le Rôtéau nageant, petite plante qui affectionne les milieux amphibies marécageux en fleur, le lucarne corollé, plus grand coléoptère d'Europe, ou encore l'ailante rhénane, papillon nocturne. Depuis une vingtaine d'années, chevaux cavaliers et bœufs écossais Highland Cattle ont intégré le site. Ces derniers participent cet espace naturel avec une multitude d'oiseaux (181 espèces) et de mammifères (25 espèces), de reptiles et d'amphibiens (15 espèces), d'insectes et d'ovipares (170 espèces) et d'une flore remarquable qui totalise 173 plantes vasculaires. Une véritable mosaïque où l'on retrouve des oiseaux sédentaires et d'autres qui profitent des lieux pour leur migration. Visite depuis l'observatoire, la halobrière

reste la plus importante de l'Orne, abritant plusieurs d'espèces.

IMMERSION DANS LE NEI
Construit sur un éperon de terre et implanté dans le marais, le NEI (Nécessaire à l'Équilibre) est l'un des sites du Grand Hazé. Les années 1980 ont vu la première fois au NEI où 1989 puis renforcé par le Brama fait régulièrement l'été à consacrer les traces des lieux bouillonnants depuis archéologiques qui couvrent Moyen-Âge et la période

Informations : www.orne.fr



RANDO. En plein cœur de la nature, à la Fosse Arthour

Aux portes de Domfront, le Parc Naturel Régional Normandie-Maine (PNR) vous propose des randonnées à la Fosse Arthour.

À la frontière entre les départements de l'Orne et de la Manche, la Fosse Arthour est un sentier pédestre truffé de légendes et de mystères. Pour la saison estivale, le Parc Naturel Régional Normandie-Maine (PNR) propose des randonnées pour découvrir le site classé Espace naturel sensible, sous un autre regard.

Des balades en famille ou en nocturne

Mardi 5 août, à 14 h, une randonnée spéciale familles, pour les moins de 14 ans, est organisée. Sur un parcours de 2 à 3 km, pendant deux heures, le PNR invite

les plus jeunes de devenir de véritables explorateurs en partant à la découverte des insectes et des fleurs sauvages.

Vendredi 21 août, à 20 h 30, la balade prend une forme nocturne. C'est à la tombée de la nuit que de nombreuses espèces sortent. La randonnée nocturne permet d'observer des mammifères, des oiseaux, des insectes... Une lampe de poche à la main et des vêtements chauds, partez pour une marche de 2 à 3 km pendant deux heures.

■ Durée : 3 h. Parcours 8 km. Rendez-vous au parking de l'Espace naturel sensible (près de l'abbaye). Prévoir des chaussures adaptées. Renseignements et réservation conseillée au 02 33 81 13 33.



Mardi 5 août et vendredi 21 août, des randonnées sont organisées à la Fosse Arthour, à Saint-Georges-de-Rouelley, pour découvrir la biodiversité du site, classé Espace naturel sensible.

Espaces naturels sensibles : visites guidées en juillet

Le Conseil départemental de l'Orne et ses partenaires proposent une trentaine de balades nature (gratuites pour les moins de 12 ans) pour partir à la découverte des Espaces naturels sensibles de l'Orne.



Le Conseil départemental de l'Orne propose une trentaine de balades nature (gratuites pour les moins de 12 ans) pour partir à la découverte des Espaces naturels sensibles de l'Orne. Ces balades sont organisées par le Conseil départemental de l'Orne et ses partenaires. Elles sont gratuites pour les moins de 12 ans. Les balades sont organisées par le Conseil départemental de l'Orne et ses partenaires. Elles sont gratuites pour les moins de 12 ans. Les balades sont organisées par le Conseil départemental de l'Orne et ses partenaires. Elles sont gratuites pour les moins de 12 ans.

Le Conseil départemental de l'Orne propose une trentaine de balades nature (gratuites pour les moins de 12 ans) pour partir à la découverte des Espaces naturels sensibles de l'Orne. Ces balades sont organisées par le Conseil départemental de l'Orne et ses partenaires. Elles sont gratuites pour les moins de 12 ans. Les balades sont organisées par le Conseil départemental de l'Orne et ses partenaires. Elles sont gratuites pour les moins de 12 ans.



Fiers Le marais du Grand-Hazé veut attirer les regards

À Fiers, la plus grande zone humide de l'Orne attire l'œil des regards. Mais, dès cet automne, un chemin étonnant vous permettra de mieux connaître ces 200 ha d'espace naturel sensible.

Le marais du Grand-Hazé est une zone humide de 200 hectares située à Fiers, dans le département de l'Orne. Elle est classée Espace naturel sensible. Le marais du Grand-Hazé est une zone humide de 200 hectares située à Fiers, dans le département de l'Orne. Elle est classée Espace naturel sensible. Le marais du Grand-Hazé est une zone humide de 200 hectares située à Fiers, dans le département de l'Orne. Elle est classée Espace naturel sensible.



Le marais du Grand-Hazé est une zone humide de 200 hectares située à Fiers, dans le département de l'Orne. Elle est classée Espace naturel sensible. Le marais du Grand-Hazé est une zone humide de 200 hectares située à Fiers, dans le département de l'Orne. Elle est classée Espace naturel sensible. Le marais du Grand-Hazé est une zone humide de 200 hectares située à Fiers, dans le département de l'Orne. Elle est classée Espace naturel sensible.

Le marais du Grand-Hazé est une zone humide de 200 hectares située à Fiers, dans le département de l'Orne. Elle est classée Espace naturel sensible. Le marais du Grand-Hazé est une zone humide de 200 hectares située à Fiers, dans le département de l'Orne. Elle est classée Espace naturel sensible. Le marais du Grand-Hazé est une zone humide de 200 hectares située à Fiers, dans le département de l'Orne. Elle est classée Espace naturel sensible.

Le marais du Grand-Hazé est une zone humide de 200 hectares située à Fiers, dans le département de l'Orne. Elle est classée Espace naturel sensible. Le marais du Grand-Hazé est une zone humide de 200 hectares située à Fiers, dans le département de l'Orne. Elle est classée Espace naturel sensible. Le marais du Grand-Hazé est une zone humide de 200 hectares située à Fiers, dans le département de l'Orne. Elle est classée Espace naturel sensible.



Le marais du Grand-Hazé est une zone humide de 200 hectares située à Fiers, dans le département de l'Orne. Elle est classée Espace naturel sensible. Le marais du Grand-Hazé est une zone humide de 200 hectares située à Fiers, dans le département de l'Orne. Elle est classée Espace naturel sensible. Le marais du Grand-Hazé est une zone humide de 200 hectares située à Fiers, dans le département de l'Orne. Elle est classée Espace naturel sensible.

IDÉES DE BALADES. Au cœur des espaces naturels sensibles de l'Orne

Le Conseil départemental de l'Orne et ses partenaires vous proposent de profiter de l'automne pour (re) découvrir les espaces naturels sensibles du territoire.

Jeudi 22 octobre. Couleurs d'automne au Vaudobin à Guéprei avec le CPIE des Collines Normandes. Rendez-vous 14 h 30, parking du site ENS Vaudobin - Hameau du Roc. Tarif : 2,50 € (gratuit -12 ans et adhérents CPIE). Durée : 2 h 30. Inscription : 02.33.62. ou contact@cpi

Vendredi 23 oct
La Tourbière des Petits à La Lande-de-Goul : bière et forêt en Ecouvie le Parc naturel Norm. Maine. Rendez-vous parking de la Tourbière des Petits Riaux. Tarif : 2,50 (gratuit -12 ans). Durée : 2 h 30. Inscription : 02.33.81.

Mercredi 28 oct
Automne et nature à du Perron à Saint-Gerv. Perron avec le Parc Normandie-Maine. R

Découvrez l

Depuis la Vallée de la Cou à travers les gorges de Vill



La balade

Les gorges de Villers sont un site incontournable de l'Orne, au sud de la Ferté-Macé, et offrent une grande diversité de paysages au fil des chemins qui les parcourent : escarpements rocheux, landes ou rivières. Mais avant de s'y aventurer, pensez à bien vous équiper de chaussures de marche imperméables, veste de pluie en fonction de la météo.

Cette randonnée de 7,5 kilomètres reste praticable pour toute la famille. Comptez bien 2 h 30 pour en voir le bout, évidemment selon l'allure et le temps passé à admirer le décor, voire à passer la croûte si vous osez le faire ! La promenade commence à proximité de la Vallée de la Cou, dans la



■ GUÉPREI

Les promeneurs profitent une dernière fois du Vaudobin

Fliers

Une fréquentation hors norme à la Roche d'Oëtre

« C'est du jamais vu » pour les professionnels de ce site naturel à Saint-Philbert-sur-Orne. Côté visiteurs, Français et Hollandais confondent vouloir éviter les spots touristiques.

Officiellement, il n'y a pas de sentier à la Roche d'Oëtre. C'est un lieu où l'on va à la recherche d'un sentier. C'est un lieu où l'on va à la recherche d'un sentier. C'est un lieu où l'on va à la recherche d'un sentier.



« C'est du jamais vu », pour les professionnels de ce site naturel à Saint-Philbert-sur-Orne. Côté visiteurs, Français et Hollandais confondent vouloir éviter les spots touristiques.

Le parc Orne Aventure est pris d'assaut



« C'est du jamais vu », pour les professionnels de ce site naturel à Saint-Philbert-sur-Orne. Côté visiteurs, Français et Hollandais confondent vouloir éviter les spots touristiques.

Mystère

« Mystère à la Roche d'Oëtre », une application pour téléphone et tablette, propose de découvrir autrement l'histoire, la géologie, la faune et la flore de la Roche d'Oëtre et ainsi sensibiliser le jeune public à la nature. Cette application, conçue et développée par le département de l'Orne, est destinée au jeune public mais aussi aux familles, groupes scolaires, centres de loisirs. Elle est téléchargeable sur Apple Store et Google Play.



« Mystère à la Roche d'Oëtre », une application pour téléphone et tablette, propose de découvrir autrement l'histoire, la géologie, la faune et la flore de la Roche d'Oëtre et ainsi sensibiliser le jeune public à la nature.



« Mystère à la Roche d'Oëtre », une application pour téléphone et tablette, propose de découvrir autrement l'histoire, la géologie, la faune et la flore de la Roche d'Oëtre et ainsi sensibiliser le jeune public à la nature.

« Mystère à la Roche d'Oëtre », une application pour téléphone et tablette, propose de découvrir autrement l'histoire, la géologie, la faune et la flore de la Roche d'Oëtre et ainsi sensibiliser le jeune public à la nature.



« Mystère à la Roche d'Oëtre », une application pour téléphone et tablette, propose de découvrir autrement l'histoire, la géologie, la faune et la flore de la Roche d'Oëtre et ainsi sensibiliser le jeune public à la nature.

« Mystère à la Roche d'Oëtre », une application pour téléphone et tablette, propose de découvrir autrement l'histoire, la géologie, la faune et la flore de la Roche d'Oëtre et ainsi sensibiliser le jeune public à la nature.

« Mystère à la Roche d'Oëtre », une application pour téléphone et tablette, propose de découvrir autrement l'histoire, la géologie, la faune et la flore de la Roche d'Oëtre et ainsi sensibiliser le jeune public à la nature.

« Mystère à la Roche d'Oëtre », une application pour téléphone et tablette, propose de découvrir autrement l'histoire, la géologie, la faune et la flore de la Roche d'Oëtre et ainsi sensibiliser le jeune public à la nature.



LE DÉPARTEMENT

Pôle attractivité territoriale

Direction du développement durable des territoires

Bureau des espaces verts

27, boulevard de Strasbourg - CS 30528

61017 ALENÇON Cedex

Tél. 02 33 81 61 53

www.orne.fr